

## MAIRIE D'ORELLE

### COMpte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2009 à 19h

**PRESENTS :** PERRET Aimé, CHATEL Serge, MAZZOTTA Noëlle, FONTAINE Annick,  
DARMENDRAIL Anne, MARTINET Pierre, ANCELLIN René,  
BELLUARD Jean-Claude et TRAVERSAZ Willy  
**EXCUSE :** GRUART Philippe a donné pouvoir à ANCELLIN René  
**ABSENT :** PERRET Valérie  
**SECRETAIRE DE SEANCE:** ANCELLIN René

• Approbation du compte rendu de la réunion précédente

- Le compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

• Affaires foncières

- Le Conseil prend connaissance de la vente d'un bâtiment à au Chef-Lieu, il décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Il décide de régulariser l'utilisation par la commune d'une parcelle au Chef-Lieu qui appartient à des particuliers en leur proposant le rachat.

- Il accepte de vendre une parcelle de 23 m<sup>2</sup> au lotissement du Crêt du Vlè afin de régulariser l'utilisation par un particulier d'un terrain communal.

• Décision modificative au budget

- Afin de régulariser les crédits prévus à certains articles, il est nécessaire de voter une décision modificative au budget primitif 2009.

• Maîtrise d'œuvre et marchés

- Il autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société SAFEGE pour la mise en souterrain des réseaux secs, mise en séparatif des réseaux humides et rénovation du réseau d'eau potable de Poucet et de Francoz (le long de la RD 1006), meilleure offre sur 6.

- Il autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société PROFILS ETUDES pour la création d'un réservoir d'eau au Chef-Lieu, meilleure offre sur 4.

- Il attribue le marché pour le remplacement de la conduite AEP du Pont de la Balme à MARTOIA la moins chère des 5 offres reçues.

- Il attribue le marché pour la réalisation d'un audit énergétique et étude de choix énergie à l'entreprise Alpes Contrôle pour un montant de 2 400 € HT, moins chère des 2 offres reçues.

- • Questions diverses

- Il autorise l'AFP à réaliser des travaux au chalet du berger au replat (chalet appartenant à la commune se situant sur le périmètre de l'AFP)

- Il décide de faire un courrier au Syndicat de pays de Maurienne pour demander la création d'un arrêt au Noiray sur la ligne de car qui va à Saint Michel. Cet arrêt existe mais ne sert que pour la ligne de l'école primaire d'Orelle, et 2 enfants habitants le Noiray doivent aller au lotissement pour prendre le car, qui passe par l'arrêt du Noiray ...

Le Secrétaire de Séance,  
ANCELLIN René

Le Maire,  
Aimé PERRET

- • **Prime qualité Plan Bouchet**

- La prime de qualité pour le chalet Chinal Donat pour la saison 2008-2009 est fixée à 1 % (stabilité du montant en parallèle à la stabilité des prestations) le vote étant de 9 pour et 1 contre.

• **Frais de déplacement**

- Le montant des indemnités dont la commune est redevable, au titre du mois de mai et juin 2009 est arrêté à 122,80 €.

• **Protection des points d'eau**

- Le dossier technique présenté par la société EDACERE permet au conseil d'adopter le projet de protection des points d'eau, demande l'ouverture d'une enquête en vue de la DUP portant sur la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée. Demande l'enquête parcellaire en vue d'acquérir les terrains compris dans les périmètres de protection immédiate et de grever de servitudes les terrains compris dans les périmètres de protection rapprochée.

• **Rapport sur l'eau** :

- Il approuve le rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et d'assainissement établi au vu des relevés de la DDASS.

• **Affaire FURELAUD**

Le Conseil Municipal prend connaissance du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble. Ce dernier demande à la commune de racheter le matériel laissé par M. FURELAUD dans le chalet de Plan Bouchet estimé à 70 000€.

• **Ecole**

Le maire informe le conseil du souhait des institutrices de faire les heures d'aide personnalisée de 11h30 à 12h au lieu du soir de 16h30 à 17h. Le conseil en prend note mais s'inquiète du transport des enfants qui devraient descendre manger à Francoz à partir de fin 2010 (garderie périscolaire délocalisée dans des bâtiments en dur, plus confortables pour eux). Ensemble ils décident de faire un courrier aux enseignantes pour les alerter à ce sujet, l'un des conseiller s'abstient de donner un avis.

• **Etude piste du Prec**

Le maire informe le conseil de la visite sur place du projet de piste entre le départ du téléphérique EDF et le Prec. Ce projet trop dangereux dans sa partie basse demande à être réétudié et modifié.

• **Personnel**

- Il décide de créer 2 postes d'agents contractuels afin de subvenir aux besoins saisonniers dans l'exécution de tâches techniques pour une durée de 6 mois, et de créer 5 postes d'étudiants 3 pour une durée d'un mois et 2 pour une durée d'un mois et demi chacun.

• **Demande de subvention**

- Il décide de solliciter auprès du Conseil Général de la Savoie des subventions pour la pose de panneaux solaires sur le logement en rénovation à Bonvillard ainsi que pour l'entretien de la voirie communale au hameau des Eaux d'Orelle.

- Il demande au Conseil Régional Rhône-Alpes une subvention pour une opération de travaux sylvicoles.

• **Subventions exceptionnelles**

- L'association Kultorel qui demandait une subvention exceptionnelle n'ayant pas présenté de demande suffisamment complète, il a été décidé ne pas faire payer la location de la salle des fêtes à titre exceptionnel.

## **PRECEDENTS CONSEILS**

• **Adhésion à l'ASADAC**

- Il décide de renouveler son adhésion à l'ASADAC pour l'année 2009.

• **Adhésion à l'association des 3 Vallées**

Le Conseil décide d'adhérer à l'association des 3 Vallées et de verser 8 003,57 € de cotisation au titre de l'année 2002.

• **Adhésion au CAUE**

- Il décide de renouveler son adhésion au CAUE pour l'année 2008.

• **Admission en non valeur**

Il autorise le Maire à admettre en non valeur 1 créance au titre de l'année 2003 pour un montant de 268.50 € et 1 au titre de l'année 2006 pour un montant de 45.50 € et 6 au titre de l'année 2007 pour un montant de 2 265 €

• **ADSL**

- Il signale que France Télécom procèdera durant le 1<sup>er</sup> semestre 2006 aux travaux nécessaires dans le central téléphonique afin que notre commune puisse bénéficier de l'ADSL (internet haut débit).

• Affaires foncières

- Il prend connaissance de la confirmation d'acquisition du lot n°9 et d'une demande d'acquisition du lot n°10 du lotissement du Crêt du VIè 2.
- Il fixe le prix de vente de sa part de la parcelle H 1306 (1/6<sup>ème</sup>) à 50 €.
- Le Conseil prend connaissance de la vente d'un bâtiment à Bonvillard et un au Chef-Lieu, il décide de ne pas exercer son droit de préemption.
- Il maintient son accord pour l'échange de terrain avec Mme CASSAZ Dominique et M. BELLEVILLE Jean-Pierre après le nouveau bornage parcellaire et la modification des surfaces des parcelles H 2468 et H 2467.
- Le Conseil prend connaissance du courrier du Notaire ayant réalisé la vente des 2 bâtiments de la MSA à Orelette sans envoyer en mairie de DIA. Il décide de ne pas aller au Tribunal Administratif pour annuler la vente n'étant pas intéressé par le droit de préemption.
- Il accepte la proposition d'achat d'un lot au Crêt du VIè 2, il reste maintenant 2 lots en vente.
- Le Conseil valorise l'échange de terrains au lieu-dit la Grande Roche avec M. et Mme BELLEVILLE JP, les 2 parcelles sont estimées à 2 000 €.
- Le conseil prend connaissance de la réponse favorable de Mme GIGANTE propriétaire d'une parcelle à acquérir dans le périmètre de l'extension du lotissement du Crêt du VIè, cette parcelle ayant été oubliée lors de la DUP.
- Il décide l'acquisition au prix fixé par les domaines d'une grange au Chef-Lieu appartenant à Mme TRAVERSAZ Suzanne.
- Il prend connaissance de la demande de M. ROCHE Pascal qui souhaite acquérir une parcelle communale au lieu-dit les Grandes Roches et accepte de lui céder.
- Le Conseil refuse la proposition de cession des propriétés de Mme TROCCAZ Delvine.
- Le conseil prend connaissance des réponses favorables des propriétaires des 4 parcelles à acquérir en vue de la construction du nouveau réservoir au Chef-Lieu.
- Il a été demandé un accord à la SFTRF, propriétaire de parcelles à la Denise, pour faire passer les réseaux d'eau usées sur leur terrain afin de relier la station d'épuration. Plutôt qu'un droit de passage, la SFTRF propose à la commune de vendre les 5 parcelles leur appartenant : B2122, 2123, 2124, 2125 et 2128. Un accord sur le prix doit être trouvé.
- Le conseil décide d'acquérir 3 parcelles afin de construire un nouveau réservoir d'eau potable au Chef-Lieu.
- Il décide de régulariser l'utilisation générale d'une parcelle du Chef-Lieu qui appartient à un particulier en lui proposant de la lui racheter.
- Il décide l'acquisition au prix fixé par les domaines d'une grange au Chef-Lieu.
- Le conseil accepte de régulariser les accords avec la SNCF (suppression du passage à niveau de la Bronsonnière) en achetant les terrains appartenant à RFF à la Bronsonnière correspondant à l'emprise de la route.
- Le conseil accepte la proposition de RETIA de vendre les parcelles C588 et C621 dans le cadre des travaux sur les réseaux du Chef-Lieu pour une superficie de 1480m<sup>2</sup> au prix de 0,70€/m<sup>2</sup> soit 1 036€.
- Le Conseil refuse la proposition de cession de la succession CHINAL Adolphe.
- Le Conseil prend connaissance de la vente d'un bâtiment de la MSA à Orelette, il décide de ne pas exercer son droit de préemption.
- Le Maire informe le conseil de l'intention de vendre des terrains à Francoz inscrit en Emplacement réservé lors de la révision du POS en 2000, le conseil décide de faire une proposition d'achat fixé sur une estimation des domaines.
- Le Maire informe le conseil de l'avancée des travaux d'extension du lotissement du Crêt du VIè, afin de pouvoir envisager la commercialisation il faut s'engager à terminer les travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2008 pour que la DDE délivre un certificat d'achèvement des travaux.
- Il demande la prescription d'une enquête parcellaire en vue de l'instauration de la servitude nécessaire à la mise en souterrain des réseaux au Chef-Lieu.
- Il décide d'acquérir les propriétés foncières nécessaires à l'extension du parking du Chef-Lieu, et sollicite l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP et l'ouverture conjointe d'une enquête parcellaire.
- Il autorise le Maire à signer le contrat avec Me SAYVE huissier à Modane pour effectuer un état des lieux intérieur et extérieur au Chef-Lieu en vue de la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux.
- Il autorise le Maire à signer le contrat avec Travaux consult' – Franck DOMPNIER dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux au Chef-Lieu pour assurer les missions de coordination Secours et Protection de la Santé.
- Le Maire signale que dans le périmètre du lotissement du Crêt du VIè tel qu'il avait été établi, il existe deux chemins ruraux, l'un dit de Cham plan à Bonvillard, cadastré G 2196 et l'autre F 2296 leurs assiettes sont destinées, pour le G 2196 : à être vendue avec certains lots du lotissement, comprise dans la voirie du lotissement devant être incorporée dans le Domaine Public Communal, doit être reclassée chemin rural ; pour le F 2296 : étant gagné par la végétation et non utilisé, il n'a plus lieu d'être
- Le Maire informe le conseil municipal que la Société RETIA est d'accord pour céder les terrains au dessous d'Orelle à 0.70 € le mètre carré comme convenu au moment du droit de préemption

- Le Conseil prend connaissance d'un problème de mur effondré sur la voie publique au Noiray. La parcelle concernée étant privée, il est décidé de demander au propriétaire de faire le nécessaire pour reconstruire son mur afin d'éviter d'être tenu pour responsable en cas d'un éventuel accident causé par une chute de pierre sur la chaussée.
  - Il autorise M. et Mme TRAVERSAZ Willy a créer un accès à leur maison depuis le chemin rural.
  - Le conseil accepte de vendre à MM. PERRET Auguste et Jean-Marie et Mlle BOSCHENRIETHER Karine la parcelle de terrain 1442 section F à Bonvillard au prix de 4 € le m<sup>2</sup>.
  - Il donne l'autorisation à M. BOCKOLTZ Rudy et Mme DELLOUX Florence de créer une ouverture en limite de terrain communal sur le bâtiment B 2084 à Poucet.
  - Par ailleurs il donne une réponse favorable à la demande de Mme ROSET LATHOUD Martine d'acquérir la parcelle communale G 516 au Noiray et fixe le prix à 3 € le m<sup>2</sup> soit 105 € pour 35 m<sup>2</sup>.
  - Le conseil prend connaissance de la vente de la maison de M. POUPARD à la Fusine, mais la DIA est sans objet puisqu'il n'y a pas de droit de préemption sur cette zone du PLU.
  - Il prend connaissance de la demande d'achat d'une parcelle communale à Bonvillard, il accepte de vendre la parcelle F 1297 au prix de 4€ le m<sup>2</sup>, par contre il ne peut se prononcer pour la parcelle F 1328 qui ne lui appartient pas.
  - Il prend aussi connaissance d'une demande d'échange de terrain au Prec, mais attend l'avis de l'ONF.
  - Le conseil accepte de vendre à M. et Mme GAUTHIER des parcelles de terrain au Noiray (et parties de parcelles 539 544 et 545 section G) au prix de 3 € le m<sup>2</sup>.
  - Il donne pouvoir à Hubert FONTAINE pour signer les formalités qui découlent de l'acquisition de la parcelle F1195 et autorise le Maire à acheter la parcelle F1203 à Bonvillard.
  - Il accepte de vendre à M. TRAVERSAZ Willy deux parcelles communales au hameau du Noiray G458 et G464 pour une superficie totale de 500m<sup>2</sup> au prix de 1 500€ (soit 3€ le m<sup>2</sup>).
  - Il décide d'acquérir les parcelles D 1082 et D 1083 moyennant le prix de 1 000 € et retire l'exercice de son droit de préemption sur un lot de copropriété à Francoz.
  - Il accorde à Monsieur SERAIN un droit de passage sur les parcelles communales, G 1586, G 1437, G 1438 et G 1439 au Noiray.
  - Il fixe les périmètres d'acquisition des propriétés nécessaires à la réalisation future de parkings au Chef-lieu et à Bonvillard et au stockage éventuel des matériaux extraits lors de la construction de la résidence touristique de Casse-Combe.
  - Le conseil étudie la proposition d'échange de 9m<sup>2</sup> de terrain dans la parcelle G n°437 au Noiray appartenant à Mme ROSET - LATHOUD Yvonne contre la parcelle communale G n°504.
  - Le conseil étudie la proposition de vente pour la parcelle G n°385 au Noiray appartenant à Mme PERRET Christiane. Le Conseil décide de lui acheter cette parcelle au prix de 8,38 €/m<sup>2</sup>.
- Pour ces deux opérations, il charge Maître MONGELLAZ de faire les actes.
- Le conseil ne se prononce pas sur un troisième cas qui a en partie déjà fait l'objet d'un passage devant le conseil, il demande au Notaire de bien vouloir faire le nécessaire pour régulariser cette situation.
  - Le conseil étudie la proposition de vente pour la parcelle section G n°1584 à Francoz appartenant aux Consorts ANCELLIN André. Le Conseil décide de lui acheter cette parcelle au prix de 228,67 € et charge Maître MONGELLAZ de faire l'acte de vente.
  - Le Conseil décide de lui céder une partie de cette parcelle au prix de 500 F et lui demande de prendre à sa charge le document d'arpentage correspondant.
  - Par ailleurs, au vu du jugement rendu dans le cadre de l'expropriation pour la construction du lotissement du « Crêt du Vlé », il décide d'aligner le prix du m<sup>2</sup> d'achat des terrains pour toutes les acquisitions dans la zone NBD.
  - Le Maire fait part de l'avis des domaines sur la valeur des terrains à acquérir dans le cadre d'une procédure de lotissement au Crêt du Vlé (zone en aval du Hameau de Bonvillard) et propose d'engager les négociations amiables auprès des propriétaires et de demander au Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, conjointement à une enquête parcellaire.
    - il décide de confier à FORMAT PAYSAGE l'étude d'urbanisme et autorise le Maire à signer une convention d'assistance technique foncière avec Monsieur ALBERT, Expert Foncier, pour des missions d'acquisition de terrains (Préparation de dossier d'enquête publique, acquisitions à l'amiable, procédures d'expropriation).
  - Il donne l'autorisation à Mlle HENRY Annick de créer des ouvertures en limite de terrain communal sur le bâtiment G 26 au Tepey.
  - Il demande la correction d'une erreur qui s'est glissée dans la délibération du 9 octobre 2000 qui fixait les parcelles à échanger entre la commune et les Consorts PERRET.
  - Le conseil cède au Département de la Savoie les parcelles n° 1828, 1833, 1855 section B et 153, et 275 section C d'une superficie totale de 525 m<sup>2</sup>, pour la création de créneaux de dépassement le long de la RD 215.
  - Le conseil étudie la demande d'un acquéreur pour le lot n°13 du lotissement des Provençières qui souhaite agrandir la parcelle en achetant un terrain attenant appartenant à la Commune. Le Conseil décide de lui céder le terrain situé au-dessus du lot n° 13 au prix de 10 F le m<sup>2</sup>.
  - Il décide d'acheter les parcelles des époux CHINAL Raymond dans le cadre de la restructuration du hameau du Noiray, de désenclavement, de création de parking et d'aire de jeux.

- Dans le cadre de travaux de digues du Bonrieu au hameau du Teppey, il accepte la proposition d'échange de terrains avec Mme HENRY Reine et M. CHINAL André et d'acquisition à M. DEYMONAZ André.
- Le Conseil décide de consulter les services du domaine pour faire estimer la valeur d'un terrain communal à Bonvillard dans le cadre d'une éventuelle cession.
- Le conseil charge Monsieur le Maire de remettre entre les mains de l'assurance juridique communal la requête présentée par M. FONTAINE Claude devant le Tribunal Administratif de Grenoble.
- Dans le cadre de la liaison routière entre les Provencières et Champ Plan, le Conseil sollicite à la Direction Départementale de l'Agriculture un demande d'autorisation de défrichement sur l'ensemble des parcelles communales concernées.
- Le Conseil donne son autorisation à la construction par la STOR d'un bâtiment technique sur la parcelle communale E 90.
- Il fixe le tarif d'un terrain à céder à Bonvillard à 20 F le m<sup>2</sup>.
- Il prend connaissance des différentes visites d'investisseurs intéressés par le projet d'aménagement touristique du secteur de Casse Combe. Dans le but de se préparer à d'éventuelles négociations, le Conseil charge le Maire de se renseigner sur les modalités de vente des terrains pour ce type d'opération.

Dans le cadre de l'élargissement de la route de Bonvillard à hauteur de Champlan, le Conseil Municipal prend connaissance des accords intervenus avec les propriétaires pour l'acquisition des terrains nécessaires à ces travaux et charge le Maire d'établir les actes de vente correspondant.

Par ailleurs, il accepte de céder à Monsieur Paul SERAIN une parcelle sous le Noiray.

• **Affaire BAGGIONI**

Le Conseil Municipal désigne le cabinet d'avocat BAKER & Mc KENZIE de PARIS pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur BAGGIONI Pascal.

• **Affaire FURELAUD**

Le Conseil Municipal désigne le cabinet d'avocat BAKER & McKENZIE de PARIS pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur FURELAUD. Ce dernier ayant en effet à nouveau assigné la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble pour faire valoir le préjudice subi lors des premières années d'exploitation du Chalet-Refuge CHINAL Donat à PLAN BOUCHET.

Monsieur le Maire rappelle que dans cette affaire les nombreux jugements précédents ont toujours été rendus en faveur de la collectivité en condamnant d'ailleurs Monsieur FURELAUD à indemniser la commune au titre des frais engagés.

Le Maire informe le conseil de la réponse du Tribunal Administratif de Grenoble aux requêtes déposées par Monsieur Michel FURELAUD pour suspendre et annuler la décision de la commune de résilier la convention d'exploitation du Chalet-refuge de Plan Bouchet. Le Tribunal Administratif de Grenoble a débouté M. FURELAUD et le condamne à payer à la Commune d'Orelle une somme de 760€ au titre des frais exposés par elle et non compris dans les dépens.

. Le Maire informe le conseil des requêtes déposées par Monsieur Michel FURELAUD devant le Tribunal Administratif de Grenoble pour suspendre et annuler la décision de la commune de résilier la convention d'exploitation du Chalet-refuge de Plan Bouchet.

- Le Maire rend compte au Conseil de son entrevue avec l'avocat à propos de la convention d'affermage du Chalet de Plan Bouchet.

- Le Maire donne lecture au Conseil de la réponse faite par l'avocat consulté à propos de la convention d'affermage du Chalet de Plan Bouchet.

- Il prend connaissance de l'avancement du litige entre M. FURELAUD et la Commune

Le Conseil Municipal désigne le cabinet d'avocat BAKER & McKENZIE de PARIS pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur FURELAUD. Ce dernier ayant en effet assigné la commune devant le Tribunal de Grande Instance d'Albertville pour revendiquer la propriété commerciale dans l'exploitation du Chalet-Refuge CHINAL Donat à PLAN BOUCHET.

• **Affaire FURELAUD et ROOMS**

Le Conseil Municipal désigne le cabinet d'avocat BAKER & Mc KENZIE de PARIS pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur FURELAUD. Ce dernier ayant en effet interjeté appel devant la Cour Administrative de LYON et devant la Cour d'appel de CHAMBERY des décisions rendues en premières instances.

Le Conseil Municipal désigne l'avocat P. LIOCHON de CHAMBERY pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Madame ROOMS. Cette dernière ayant en effet interjeté appel devant la Cour Administrative de LYON.

• **Affaire Commune d'ORELLE / SNCF**

- Il prend acte de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de CHAMBERY suite un l'écoulement de boue sur les voies en date du 29/4/87 et charge le Maire de défendre au mieux les intérêts de la Commune dans cette affaire.

- Il prend acte de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de CHAMBERY qui condamne la Commune à payer à la SNCF la somme de 587 391 Francs (HT) avec intérêts de droit à compter de la demande reconventionnelle du 3/11/92, suite un l'écoulement de boue sur les voies en date du 29/4/87.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention de financement de suppression du passage à niveau 80 avec RFF, et celle concernant le contentieux lié à l'incident du 29/4/87 avec la SNCF. La commune s'engage à verser 612 000 F afin de régler ce contentieux.

• **Affouages et requêtes**

- La liste des affouagistes et des requêtes 2008 est arrêtée suite à leur publication dans les hameaux.

La liste des affouagistes 2008 est arrêtée pour publication dans les hameaux, les réclamations pourront se faire en mairie avant le 09 décembre 2007.

La liste des affouagistes et des requêtes 2006 est arrêtée suite à leur publication dans les hameaux.

• **Agence postale**

- En accord avec la convention signée entre la Poste et l'Association des Maires de France, il décide de signer une convention avec la poste de Saint Michel afin d'organiser une agence postale communale.

• **Aménagement de la forêt**

- Le Maire présente au conseil la révision d'Aménagement de la forêt communale pour la période 2007-2021.

• **Aménagement touristique de Casse-Combe**

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de construction de résidence de tourisme à Casse-Combe par la SCI « les hameaux des Eaux d'Orelle ». Cet aménagement comprend la réalisation de 8 bâtiments totalisant 186 appartements sur 7 965 m<sup>2</sup> de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) ainsi qu'un complexe regroupant un commerce, un restaurant, une salle d'animation et un centre de balnéothérapie. Le stationnement est prévu pour un peu plus d'un tiers en parkings souterrains sous les bâtiments et en espaces extérieurs situés de part et d'autre de la route communale, principalement côté aval.

Ce principe d'aménagement du secteur de Casse-Combe est ainsi approuvé par l'assemblée à l'unanimité moins une abstention.

Le Maire présente la dernière mouture de la convention article 42 « Loi montagne » avec la société SCI les Hameaux d'Orelle pour l'aménagement touristique de Casse Combe. Le conseil l'autorise à signer la convention et le compromis de vente des terrains d'assiette du projet.

Le Conseil, après avoir examiné la nouvelle proposition d'aménagement touristique qui lui a été faite sur le secteur communal de Casse-Combe, décide de la retenir.

- Le Maire informe le Conseil des recours gracieux reçus en mairie à l'encontre du permis de construire accordé en mars dernier pour la construction de la résidence touristique à Casse-Combe.

- Le Conseil Municipal désigne le cabinet d'avocat FRECHE ET ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

- Par ailleurs il décide de modifier la convention signée avec FORMAT CONSTRUCTION par un nouvel avenant.

Le Conseil Municipal accepte la demande formulée par l'opérateur de repousser d'un mois l'échéance fixée pour le dépôt du permis de construire du programme touristique de Casse-Combe et décide donc de modifier la convention dans ce sens par un avenant.

Le Maire présente la dernière mouture de la convention avec la société FORMAT PAYSAGE « construction – réalisation » SARL pour l'aménagement touristique de casse combe, il fait remarquer que les modifications attendues ont été apportées, le conseil l'autorise donc à signer la convention, puis le compromis de vente.

Le Maire informe le Conseil de l'avancement du projet d'aménagement touristique à Casse-Combe.

Suite à un changement de partenaire financier, la signature d'un compromis de vente a été décalée, mais pourrait avoir lieu sous peu.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des problèmes liés à la gestion de la piscine si celle-ci accueillait des particuliers autres que les locataires du programme touristique de Casse-Combe, sous le hameau du Teppey, décide de ne pas poursuivre les négociations dans ce sens.

Le Conseil, après avoir examiné les deux propositions d'aménagement touristique qui lui ont été faites sur le secteur communal de Casse-Combe, sous le hameau du Teppey, décide de retenir l'une d'elles.

• **APEI de Maurienne**

- Il décide de soutenir le projet de l'APEI de Maurienne de réaliser un foyer d'accueil pour adultes handicapés mentaux à SAINT JULIEN-MONTDENIS.

• **Approbation des décisions prises par la Régie**

- Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique qui s'est tenue le 3 février 2009 dont les décisions sont approuvées à l'unanimité :

- la présentation et l'approbation du Compte Administratif 2008, ainsi que l'affectation du résultat.

- le reclassement de M. TRAVERSAZ Eric, ainsi que l'attribution d'une prime exceptionnelle

- le bilan 2008 de la qualité des réseaux

- l'adhésion au groupement de commandes d'ELD pour la mise en œuvre du régime de retraite supplémentaire

- Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique qui s'est tenue le 6 octobre 2008 dont les décisions sont approuvées à l'unanimité :

- la prolongation pour 2009 de la promotion du visa PROMOTELEC sécurité électrique avec la participation financière de la Régie de 300€ aux particuliers qui remettent en conformité leurs installations électriques.

- L'entrée en vigueur d'un barème de facturation de raccordement au 1<sup>er</sup> janvier 2009

- La modification des tarifs de vente d'électricité au 1<sup>er</sup> décembre 2008

Il informe le conseil municipal des décisions qui ont été prises, notamment la nécessité d'une modification du budget pour créer les comptes liés à la rémunération du personnel.

Un projet de convention de coopération pour la mutualisation avec les régies voisines : St Michel de Maurienne, Le Thyl, Valmeinier et St Martin la Porte des moyens techniques et humains.

La mise en place de facturation des mises en service, résiliation et intervention pour impayés : 20€ pour une mise en service sur une installation existante (45€ pour une demande express de mise en service), 0€ pour une résiliation sans suppression de contrat, 38€ pour une intervention en cas d'impayé (frais de rétablissement inclus). Le tarif de la main d'œuvre horaire est fixé à 30€ et 50€ HT avec mise à disposition de la nacelle.

Il informe le conseil municipal des décisions qui ont été prises, notamment la mutualisation avec les régies voisines : St Michel de Maurienne, Le Thyl, Valmeinier et St Martin la Porte avec la mise en place d'une astreinte commune au 1<sup>er</sup> octobre, le recrutement d'un agent technique à cette date (Eric TRAVERSAZ sera employé par la régie et non plus par la Commune)

Il informe le conseil municipal des décisions qui ont été prises, notamment la convention financière entre les régies d'Orelle et de Saint Michel de Maurienne concernant le salaire de M. EXCOFFON et l'admission en non valeur des factures d'électricité impayées par Mme QUESNEL Lydie pour la période de 1993 à 1995. Ces créances s'élèvent à la somme de 185,19 € T.T.C.

Il informe le conseil municipal des décisions qui ont été prises, notamment la signature de la convention avec Bouygues Télécom pour l'implantation d'un répéteur à la Bronsonnière, sur le poteau de la Régie.

Il informe le conseil municipal des décisions qui ont été prises, notamment les nouveaux tarifs en Euro et l'admission en non valeur des factures d'électricité impayées par Mlle ISSARTEL Martine pour le Restaurant la Vanoise. Ces créances s'élèvent à la somme de 2 193,87 F. T.T.C.

• **Approbation des décisions modificatives du budget de la Régie**

Le conseil approuve les décisions prises par le conseil d'exploitation de la régie électrique dans sa séance du 8 juillet 1999 :

- Ouverture de crédits suite à la demande de la perception afin d'affecter par opération les réseaux amortis par la régie pour la somme de 14 126 754,00 aux articles D1027 et D2153 en dépenses et aux articles R1027, R1318 et R28153 en recettes

- Virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget, pour une somme de 500,00 F de l'article D6155 à D6718 en dépenses.

• **Approche du budget et prévision de travaux**

- Le Maire présente les résultats de l'exercice 2004 qui serviront à établir le budget 2005. Au vu de ces chiffres qui permettent déjà de préfigurer de montants disponibles en investissement, le Conseil définit une première liste de travaux à engager cette année et charge le Maire de lancer dès à présent les procédures de consultation des entreprises.

• **Association Foncière Pastorale**

- Le conseil mandate Hubert FONTAINE pour représenter le Maire dans l'enquête publique en vue de l'extension des territoires de l'AFP sur le secteur entre Poucet et Orellette.

Le conseil prend connaissance de l'avancement du projet d'extension des territoire de l'AFP sur le secteur entre Poucet et Orellette de 23ha70ca et qui concerne 135 propriétaires.

• **Assurances communales**

Il prend connaissance des propositions de modifications du contrat d'assurance des biens communaux et autorise le Maire à signer les modifications de contrat (garanties avec franchises).

• **Attribution des lots du Crêt du Vlè n°2**

- il y a eu 14 demandes pour 11 lots prêts à la vente, elles ont été étudiées, les lots ont été attribués aux demandeurs et les compromis de vente sont en cours d'envoi.

• **Autorisation de survol du domaine public**

- Il autorise Monsieur le Maire à renouveler la demande d'autorisation de survol du domaine public pour la passerelle de Francoz franchissant la RN6.

- Il autorise Monsieur le Maire à renouveler la concession d'un câble à foin dans la forêt domaniale du Pousset sur le territoire de la Commune d'ORELLE.

• **Avenant Plan Bouchet**

- Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public (DSP) passée avec la SARL Rose Altitude pour l'exploitation du Chalet-Refuge Chinal Donat. Cet avenant fait le point des biens de retour, de reprise et des biens propres en début d'année 2009.

• **Avenant à la convention avec la STOR**

- Monsieur le Maire rappelle l'acceptation par la STOR de poursuivre ses investissements afin d'améliorer la liaison avec les 3 Vallées en remplaçant le télésiège de Rosaël par un nouveau télésiège débrayable 6 places, et avant 2015 d'augmenter le débit de la télécabine. Ces investissements lourds (9 000 000 €) ne sauraient être amortis sur la durée restant à courir de la concession (jusqu'en 2018) et demande donc de prolonger de 12 ans cette convention soit jusqu'en 2030. Suite à l'avis favorable de la commission DSP lors de sa réunion du 25/5/09, il autorise la signature d'un avenant.

• **Avenants au Marchés de maîtrise d'œuvre**

- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE pour l'extension du lotissement du Crêt du Vlè ainsi que pour la rénovation et la mise en souterrain des réseaux à Bonvillard.

• **Avenant n°1 au Marché avec MARTOÏA pour Bonvillard**

- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise MARTOÏA pour la rénovation et la mise en souterrain des réseaux à Bonvillard.

• **Avenant de transfert de contrat**

- Il autorise le Maire à transférer le contrat signé avec SAUNIER ENVIRONNEMENT pour l'étude des 2 sources à SAFEGE ENVIRONNEMENT suite à la fusion de 2 sociétés.

• **Avenant n°1 à la convention article 42 loi montagne du 9/11/2005**

- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention article 42 loi montagne avec la SCI Hameau des Eaux d'Orelle pour la réalisation d'un programme immobilier d'hébergement touristique.

• **Avis sur Enquêtes publiques :**

- Le conseil confirme son attachement à voir se développer le trafic des marchandises par le rail, mais exige de RFF que soient mis en place des dispositifs de protection adaptés afin de sécuriser la ligne ferroviaire et la circulation des trains sur la commune d'Orelle.

- Par ailleurs, il demande que soit prise en considération l'augmentation des nuisances, notamment sonores, aux riverains. Dans le cadre de l'enquête parcellaire engagée par la SFTRF pour les acquisitions du sol et du tréfonds nécessaires à la réalisation du 2<sup>ème</sup> tunnel autoroutier d'Orelle, le Conseil tient à préciser d'ores et déjà que la circulation des engins de chantier ne devra pas être envisagée via la Bronsonnière.

Concernant la galerie de reconnaissance prévue prochainement à la Praz (reconnaitances réalisées dans le cadre du projet ferroviaire Lyon-Turin) et qui pourrait se prolonger sous le territoire d'Orelle, il souhaite que toutes les mesures soient prises pour qu'il n'y ait aucune incidence sur les ressources en eau de la commune, notamment vis-à-vis de celles exploitées pour l'alimentation en eau potable des hameaux.

• **Bail ACCA**

- Suite à la dissolution de la DIANE, il est décidé de signer un bail de location de la chasse à l'ACCA d'ORELLE.

• **Problème du béton pourri BRA**

- Le maire rend compte de la réunion à laquelle ont participé les habitants du lotissement du Crêt du Vlè, les 5 familles étaient présentes et ont exposé au Maire les difficultés devant lesquelles ils sont aujourd'hui.

Pour les soulager un minimum et leur prouver son soutien, le Conseil a décidé de bloquer 3 des 6 gîtes communaux à compter du mois de septembre afin qu'ils soient disponibles pour les louer le cas échéant aux familles qui seraient tenues de démolir puis reconstruire leurs maisons.

- Une demande de subvention de l'Association des Sinistrés du Béton (ASB) est parvenue en mairie afin de couvrir les dépenses de contre-expertises, de conseils juridiques et autres frais de fonctionnement. Le conseil a décidé de donner 1 500 € à cette association pour tenir compte de l'importance de l'existence de cette association pour nos 5 familles concernées.

• **Budgets Primitifs 2009**

- **Budget communal** : le conseil vote le Budget Primitif communal qui s'équilibre à la somme de 3 897 470 € en section d'exploitation et à la somme de 6 352 055 € en section d'investissement, avec un virement de la section de fonctionnement de 2 199 248 €.

Les taux d'impositions restent inchangés depuis 1994, soit :

- Taxe d'habitation : 7,21%
- Foncier Bâti : 15,56%
- Foncier non bâti : 68,55%
- Taxe Professionnelle : 19,63%

- **Lotissement** : le conseil vote le Budget Primitif du lotissement du Crêt du Vlè qui s'équilibre, en recettes et dépenses, à la somme de 306 554 € en section d'exploitation et présente un déséquilibre en section d'investissement, 304 051 € en recettes et 306 554 € en dépenses

- **CCAS** : le budget établi par le Conseil Communal d'Action Sociale est approuvé. Il s'équilibre en recette et en dépense à la somme de **8 500 €** en section de fonctionnement.

• **CELA**

- La commune va acheter des cartes clubs pour les habitants d'Orelle qui en font la demande.
- Le conseil décide de louer la licence IV au groupe CELA pour son bon fonctionnement.
- Il est souligné que les habitants d'Orelle peuvent emprunter gratuitement la navette que la commune met à disposition des touristes pour relier la résidence du Hameau de Eaux d'Orelle au départ de la télécabine.
- Le conseil autorise le groupe CELA à entrer dans la centrale de réservation de VAL THORENS.
- Il décide de prendre à sa charge la moitié du coût d'une navette entre la zone touristique de Casse Combe et Francoz pendant 3 ans.
- Le Maire fait informer le conseil d'un changement de gestionnaire pressenti pour la résidence de tourisme qui sera construite à Casse-Combe. Il s'agit du groupe CELA qui remplacerait EUROGROUP.

• **Charte départementale pour la gestion des déchets**

- Il adhère à la charte départementale pour la gestion exemplaire des déchets en Savoie.

• **Chauffage dans les églises** :

Le Conseil décide de signer un contrat avec la société DELESTRE pour l'entretien du chauffage de l'église du Chef-lieu et un avenant pour la mise à jour des tarifs pour celui de l'église de Bonvillard .

• **Classement dans le domaine public d'une première partie de la route des Provençières à Champ Plan**

Monsieur le Maire rappelle que la route du lotissement des Provençières à Champ Plan ainsi que le desenclavement du hameau du Noiray dont les travaux ont eu lieu entre 2000 et 2002 s'exerce sur des terrains acquis par la Commune à des propriétaires privés. La voirie étant réalisée il est temps d'incorporer les terrains d'assiette dans de domaine public communal pour la partie des Provençières à l'ancienne route (Fusine – Bonvillard).

• **Communauté de communes**

- Le Conseil approuve en vue de la transformation du District en Communauté de Communes les nouveaux statuts du District du Canton de SAINT MICHEL DE MAURIENNE, mais émet toutefois des réserves quant à une possible modification de l'article 5 qui fixe la nomination des représentants des communes membres de la Communauté de Communes.

Il s'oppose à ce que le potentiel fiscal serve de clé de répartition pour le calcul des participations des communes au sein de la Communauté de communes.

**Comptes Administratifs 2008 et de Gestion**

Le Conseil approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs **2008** de la Commune, du CCAS, du lotissement du Crêt du Vlè ainsi que celui de la Régie Electrique et fixe les affectations de résultats.

- **CCAS** : le Compte Administratif **2008** présente un excédent de **447,36 €** en fonctionnement, il est donc décidé de reporter cet excédent sur le budget de fonctionnement 2009.

Les comptes de gestion du receveur, identiques aux Comptes Administratifs, sont approuvés à l'unanimité.

- **Lotissement** : le Compte Administratif **2008** présente un résultat nul en fonctionnement qu'il n'y a donc pas lieu d'affecter, et un besoin de financement de **304 050,60 €** reporté en déficit d'investissement.

- **Commune** : le Compte Administratif **2008** laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **2 573 317,63 €** et un besoin de financement de **1 308 458,67 €** en section d'investissement. L'excédent d'exploitation est affecté en réserve d'investissement du budget primitif **2009** pour **2 373 753 €** le reste, soit **199 564,63 €** étant affecté en excédent de fonctionnement reporté.

• **Compte-rendu de la réunion du 25/06/08 avec la STOR** :

- Il prend connaissance des pistes envisagées par la STOR pour la modernisation des remontées mécaniques et l'adaptation à la nouvelle demande induite par la création de la résidence de tourisme. Afin d'adapter au mieux le domaine skiable et les appareils, il est décidé d'attendre une ou deux saisons d'exploitation avec les clients de la résidence. Par contre, la STOR a déjà envisagé de demander la prolongation de la concession d'exploitation en raison des coûts prévus de ces changements à intervenir.

• **Constat de conversion des prix du Marché**

- Il autorise le Maire à signer le constat de conversion du marché notifié le 30 mai 2000 pour la création de la route entre les Provençières et Champ Plan.

• **Contrats avec PACCARD**

- Il autorise le Maire à signer avec PACCARD les contrats triennaux d'entretien des cloches et horloges des églises du Chef-Lieu et de Bonvillard.

• **Contrat de bail civil pour la location de la superette**

- Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail civil avec le gestionnaire de la résidence de tourisme : CELA pour la location de la superette.

• **Contrat de maintenance pour la station d'épuration**

- La station d'épuration de Prémont est en service depuis novembre 2004 et traite les eaux usées d'une bonne partie de notre commune. Elle est équipée de pompes de refoulement qui nécessitent des interventions préventives d'entretien. Le Conseil décide donc de signer un contrat avec la société RECTIMO pour la maintenance annuelle de ces pompes.

• **Contrats de maîtrise d'œuvre avec le SICA HR**

- Le Conseil autorise le Maire à signer les 2 actes d'engagement su SICA HR concernant les études de faisabilité de transformation de bâtiments communaux en logements et en bureaux.

• **Contrat de Maîtrise d'œuvre**

- Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la DDE pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la mise en souterrain des réseaux et l'aménagement d'espaces publics dans le Chef-Lieu.
- Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Monsieur Dominique PERRON pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la restauration des enduits et peintures de l'église d'Orelle.

• **Contrats SPS**

- Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Travaux consul' – Franck Dompnier dans le cadre de la construction de garages communaux à FRANCOZ pour assurer les missions de coordination Secours et Protection de la Santé.

• **Convention avec Savoie-Biblio**

- Il autorise le Maire à signer la convention avec Savoie-Biblio qui remplace celle signée avec le Conseil Général en 1997.

• **Convention de lien avec les Gîtes de France**

- Il décide de ne pas signer cette convention qui ne permettrait plus de faire paraître les annonces de location des particuliers sur le site de la Mairie.

• **Convention de mise à disposition des services de la DDE**

- Le Maire informe le conseil que compte tenu de la réorganisation des services de la DDE, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec les services de l'Unité Territoriale de l'Equipement de Maurienne pour remplacer l'ancienne qui avait été signée avec la subdivision de St Michel.

• **Convention avec a&f – aménagement et foncier**

- Il autorise le Maire à signer la convention d'assistance foncière pour la création de parking au Chef-Lieu.
- Il autorise le Maire à signer la convention d'assistance foncière pour la servitude de canalisations (mise en souterrain des réseaux au Chef-Lieu).

• **Convention avec le Conseil Général pour les points d'arrêt pour les transports départementaux non urbains de voyageurs**

- Il autorise le Maire à signer la convention ayant pour objet de répertorier les points d'arrêt des lignes de transports départementaux (lignes régulières et / ou lignes de ramassage scolaires), situés sur le territoire de la commune, et de définir qui en est le maître d'ouvrage, qui y assure la police, ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont éventuellement modifiés, sécurisés et entretenus.

• **Convention de maîtrise d'œuvre avec le RTM**

- Il autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du pont de Bois noir sur le Bonrieu.

• **Convention avec le RTM**

- Il autorise le Maire à signer la convention pour le suivi annuel d'ouvrages et torrents communaux avec le RTM.

• **Convention avec le SIRTOM pour la collecte des Ordures Ménagères**

- Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le SIRTOM pour l'organisation des services de collecte sur la commune d'Orelle. Celle-ci prévoit en effet que cette prestation, qui est désormais de la compétence du syndicat par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Maurienne Galibier, reste assurée par la commune moyennant le versement par le SIRTOM d'un montant forfaitaire annuel de 5 660 euros.

• **Convention d'assistance technique foncière**

- Il autorise le Maire à signer la convention d'assistance foncière pour la création de parking à Bonvillard.

• **Convention SAS**

Le conseil approuve la convention de mandat à passer avec la SAS pour les travaux d'amélioration de la piste de la Combe de Rosaël et autorise le Maire à signer ladite convention.

• **Convention avec le Conseil Général pour le financement du transport du vendredi matin à Saint Michel de Maurienne**

- Il autorise le Maire à signer la convention financière pour l'exploitation de la ligne dite de marché : Orelle - Saint Michel de Maurienne

• **Convention avec France Télécom**

- Il autorise le Maire à signer la convention pour la mise en souterrain du réseau téléphonique au Chef-Lieu

• **Convention avec LTF**

- Il autorise le Maire à signer le contrat pour l'application de la convention avec LTF pour le suivi des sources et le contrat pour la mise à disposition d'un agent communal.

• **Avenant à la convention signé avec la SAS**

- Il autorise le Maire à signer avec la SAS l'avenant n°7 qui met fin à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005 à la convention d'aménagement du domaine skiable d'Orelle.

• **Convention SPA**

Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'intervention Chiens Errants à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2002 qui porte à 0,3 € par habitant la cotisation de la Commune.

• **Conversion des emprunts du Crédit Agricole en Euro**

- Il autorise le Maire à signer le constat de conversion des emprunts.

• **Création des commissions et désignation des membres :**

Le conseil désigne les membres des différentes commissions municipales

- **Commission des finances, travaux et urbanisme:** Vice-Président : CHATEL Serge

Membres : l'ensemble du conseil municipal

- **Commission de l'environnement, du développement durable et du patrimoine :** Vice-Président : FONTAINE Annick

Membres: MAZZOTTA Noëlle, ANCELLIN René, DARMENDRAIL Anne

- **Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis :**

Titulaires : TRAVERSAZ Willy, MAZZOTTA Noëlle et CHATEL Serge

Suppléants: MARTINET Pierre, FONTAINE Annick et ANCELLIN René

- **Commission de l'agriculture et de forêts :** Vice-Président : MARTINET Pierre

Membres : GRUART Philippe, BELLUARD Jean-Claude et PERRET Valérie

- **Commission des écoles :** Vice-Président : BELLUARD Jean-Claude

Membres : DARMENDRAIL Anne, PERRET Valérie, FONTAINE Annick

- **Commission de l'Association Foncière Pastorale :** Vice-Président : MAZZOTTA Noëlle

Membres : MARTINET Pierre et GRUART Philippe

- **Commission de Sécurité :** Vice-Président : TRAVERSAZ Willy

Membres : PERRET Valérie, GRUART Philippe DARMENDRAIL Anne et CHATEL Serge

- **Membres élus au CCAS :** MAZZOTTA Noëlle, BELLUARD Jean-Claude, PERRET Valérie et FONTAINE Annick

Les commissions, de l'Environnement, du développement durable et du Patrimoine ainsi que les Ecoles souhaitent regrouper en comité consultatif, des personnalités extérieures à l'assemblée délibérante. A cet effet, les personnes intéressées sont cordialement invitées à venir se faire inscrire en mairie.

• **Création du budget du lotissement du Crêt du Vlè**

- Le conseil décide de conserver le régime de droit commun en soumettant aux droits de mutation les terrains situés dans le périmètre du lotissement du Crêt du Vlè et fixe à 18 € (hors taxes et droit de mutation) le prix du mètre carré en rappelant que les acquéreurs s'engagent à édifier sur leur lot un bâtiment d'habitation à usage de résidence principale.

• **Crêt du Vlè 2 (1<sup>ère</sup> tranche)**

- le conseil demande à l'Unité Territoriale de la Maurienne le certificat d'achèvement des travaux.

- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise TRUCHET pour l'extension du lotissement du Crêt du Vlè.

- • **CPI d'Orelle**

Il prend connaissance de la dissolution du CPI d'Orelle, la municipalité qui avait offert un véhicule à ce même CPI en demande donc la restitution.

• **Décision modificative au budget**

• **Décision modificative au budget n°2**

**Décision**

**modificative n°3**

- Afin de régulariser les crédits prévus à certains articles, il est nécessaire de voter une décision modificative au budget primitif 2008.

- Afin de régulariser les crédits prévus à certains articles et de créer un budget annexe pour le lotissement du Crêt du Vlè, il est nécessaire de voter une décision modificative aux budgets primitifs 2002 de la commune et de l'eau.

- Ouverture de crédits suite à la demande de la perception afin d'affecter par opération les réseaux amortis par la régie pour la somme de 14 126 754,00 aux comptes 181, 1068 et 1021 en dépenses et aux comptes 21534 et 181 en recettes.

- Un virement de crédit de 2 000 000,00 F au compte 272 en dépenses et 272 en recettes afin de prolonger le placement pour trois mois.

- un virement de crédits en investissement de 850 377,58F aux comptes 020, 2152-008, 2184, 2188-913, 2312-143, 2313-007, 2313-192, 2315, 2315-001, 2315-005, 2315-901, 2315-905, 2315-909 et 266 en dépenses ; en fonctionnement de 14 000,00F aux comptes 022 et 6741 en dépenses, aux comptes 764 et 775 en recettes.

• **Convention DSP pour le Chalet Chinal Donat**

- Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public (DSP) passée avec la SARL Rose Altitude pour l'exploitation du Chalet-Refuge Chinal Donat. Cet avenant fait le point des biens de retour, de reprise et des biens propres en début d'année 2008.

Le Conseil Municipal prend connaissance du refus de signer la convention par le candidat désigné lors du conseil municipal du 29 septembre, devant l'urgence, il décide de désigner un nouveau délégataire et autorise donc le Maire à signer la convention de DSP pour l'exploitation du Chalet-Refuge CHINAL Donat avec M. ROSE Gérard.

- Il soumet à l'Assemblée le lancement prochain de la consultation pour l'exploitation du Chalet-Refuge Chinal Donat dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

- Il ajoute deux membres suppléants à la commission de Délégation de Service Public, JC. BELLUARD et P. MARTINET.

• **Délégations du Conseil Municipal :**

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil charge le Maire pour la durée de son mandat de procéder à la réalisation des emprunts prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, de passer les contrats d'assurance, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières, de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, et de régler les conséquences dommageables des accidents où sont impliqués des véhicules municipaux.

• **Délibérations fiscales**

- Il décide de ne pas modifier le taux appliqué à la taxe d'habitation sur les logements vacants, ni à la taxe foncière appliquée sur les terrains constructibles.

- Il décide d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les chalets d'alpages à compter de 2007.

• **Demande de dérogation à la facturation de l'eau potable**

Le Maire rappelle l'arrêté du Préfet en date du 4 décembre 1998 autorisant la commune à facturer l'eau sur la base du forfait pour l'année 1998 uniquement, dans l'attente de pouvoir apprécier le rendement des différents réseaux de distribution d'eau. Des enregistrements sur les consommations d'eau potable ont été effectués par les services de la SAGERE (Conseil Général) en fin d'année et les résultats ont montré le bon état des réseaux. En conséquence, le conseil renouvelle sa demande de dérogation au régime de tarification de l'eau pour les années futures.

Le conseil prend acte que la Préfecture a pris un arrêté autorisant la collectivité à facturer l'eau sur la base du forfait annuel.

- Le Conseil prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 1998.

• **Demande de subvention**

- Il décide de solliciter auprès de la Préfecture de la Savoie une subvention sur la programmation DGE 2009 pour les travaux de conduite de refoulement d'eaux usées entre la Denise et Prémont.

- Il décide de solliciter auprès du Conseil Général et de la Préfecture de la Savoie ainsi que du Conseil Régional Rhône-Alpes une subvention sur la programmation 2009 pour les travaux d'enrochement de la station d'épuration.

- Il décide de solliciter auprès du Conseil Général de la Savoie 4 subventions pour la programmation 2008 pour les travaux de mise en souterrain des réseaux au Chef-Lieu.

- Il décide de **renouveler** sa demande de subvention pour la programmation 2004 pour les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques à Francoz - Est 2<sup>ème</sup> tranche

- Il décide de solliciter auprès du Conseil Général de la Savoie des subventions pour la réalisation d'un nouveau columbarium au cimetière ainsi que pour l'agrandissement du parking du Chef-lieu devant l'église.

Il décide de demander une subvention auprès de l'agence de l'eau et du Ministère de l'environnement pour la création de la station d'épuration de Prémont.

Il décide de demander une subvention pour la programmation 2004 de création de garages communaux devant les ARS.

, et pour les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques au Noiray.

Le Conseil Général n'a pas été en mesure de retenir cette année les demandes de subventions pour la mise en souterrain du réseau électrique à la Combe de Francoz (2<sup>ème</sup> tranche) et pour la construction d'un nouveau poste de transformation au Noiray. Le Conseil Municipal **renouvelle** donc ses demandes pour la programmation 2003.

- Il décide de solliciter auprès du Conseil Général de la Savoie une subvention pour l'agrandissement du parking du Chef-lieu devant l'église.

Il décide de demander une subvention pour la programmation 2008 pour les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques au Chef-Lieu.

• **Déneigement**

- Le conseil réfléchit à la mise en place d'un service déneigement pour cet hiver 2002/2003.

Le conseil exprime son mécontentement quand à la suppression du déneigement effectué par la DDE, qui n'assurera plus ce service et qui deviendra de fait à partir de cet hiver à la charge de la Commune. Il s'oppose aussi au classement en N2 de la RN6 qui entraînerait un non déneigement entre 23h et 5h.

• **Désignation des délégués au sein des assemblées intercommunales et organismes extérieurs :**

District du Canton de St Michel de Maurienne : PERRET Aimé, CHATEL Serge, suppléants : ANCELLIN René, MAZZOTTA Noëlle

Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Belleville (SYMAB) : ANCELLIN René, suppléant : MAZZOTTA Noëlle

Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités (C.N.A.S.) : GRUART Philippe

Syndicat Intercommunal du Centre Routier du Fréjus (SICROF) : BELLUARD Jean-Claude, MARTINET Pierre

Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (S.F.T.R.F.) : ANCELLIN René, BELLUARD Jean-Claude

Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise Maurienne (SETAM) : PERRET Aimé

Société d'Aménagement de la Savoie (S.A.S.) : PERRET Aimé

Association Cantonale d'Animation : MAZZOTTA Noëlle, PERRET Valérie

Association des 3 Vallées : PERRET Valérie

Conseil d'exploitation de la Régie électrique : MARTINET Pierre, GRUART Philippe, CHATEL Serge, MAZZOTTA Noëlle, ANCELLIN René

Office du Tourisme : FONTAINE Annick, CHATEL Serge, TRAVERSAZ Willy, MAZZOTTA Noëlle, GRUART Philippe

• **Détermination des taux de référence nécessaires au calcul de la participation éventuelle au plafonnement de la taxe professionnelle en cas de transfert de compétences à un EPCI**

- Le Maire fait part au Conseil de la demande des services des impôts de connaître les éventuels transferts de charges opérés pendant les années 2004-2005 et 2006. Aucun transfert de compétences n'a eu lieu pour ORELLE vers la communauté de communes Maurienne-Galibier.

• **Dossier UTN**

- Le conseil prend connaissance de la requête de la FRAPNA et VIVRE EN MAURIENNE devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE, visant à annuler l'arrêté du Préfet autorisant le développement du domaine skiable. Il autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette instance et désigne Maître François BERNARD, avocat à PARIS, pour la représenter.

- Le conseil prend connaissance du nouveau projet de développement du domaine skiable et décide de le présenter au prochain comité des Unités Touristiques Nouvelles.

• **DUP Bonvillard**

- Le Maire fait part au conseil d'un courrier reçu en Mairie suite à l'enquête publique DUP et parcellaire concernant la création de parkings à Bonvillard. Une négociation amiable pourrait voir le jour avec le particulier s'il accepte la proposition du Conseil.

- Le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2005 de demande d'ouverture d'enquête DUP et parcellaire concernant la création de parkings à Bonvillard. Il précise que celle-ci a été prise trop tôt et propose de demander à nouveau l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP.

- Le Maire présente les plans pour la création de parkings au hameau de Bonvillard. Il précise que pour mener à bien cette opération, il est nécessaire d'acheter les terrains d'emprise à des propriétaires privés, aussi il propose au Conseil de solliciter l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP conjointement à une enquête parcellaire à l'encontre des propriétaires concernés dont l'accord amiable n'a pu être obtenu.

• **Ecole**

- Après avoir pris connaissance des effectifs prévisionnels des élèves du primaire pour les années futures, l'assemblée demande à l'Inspection Académique l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée 2001.

• **Enquêtes publiques concernant le projet LYON/TURIN**

- Deux enquêtes publiques conjointes portant sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet et sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau se sont déroulées du 23 mai au 30 juin 2006.

D'ores et déjà Monsieur le Maire tient à signaler que les camions de chantier devront préférentiellement emprunter l'autoroute plutôt que la RN6. Par ailleurs si les travaux de percement venaient à affecter les sources sur le territoire de la commune des mesures devront être mises en œuvre au plus vite afin de rétablir nos ressources d'eau en quantité et de qualité identiques à celle d'aujourd'hui.

Le Maire indique qu'une étude a été menée au sujet de la source du Creux de l'Ours, la Commune souhaite pouvoir l'utiliser pour assurer l'approvisionnement en eau afin de pouvoir poursuivre le développement touristique d'ORELLE.

• **Enquête publique sur l'Aménagement de la berge – rive droite de l'Arc à Francoz :**

Le conseil confirme son attachement à voir la mise en place d'un rond point à cette intersection de la RN6 dans le cadre des travaux de réaménagement du tourne à gauche de Francoz.

• **Epuraton des eaux**

- Le conseil décide d'engager les travaux de canalisation en 2003, en vue de la création d'une nouvelle station d'épuration à Prémont.

• **ESF**

- Le Conseil Municipal accepte de louer le Rez-de-Chaussée de l'ancien Point Info à l'ESF pour la saison 2008-09 et fixe le montant du loyer à 300€ par mois.

- Il accepte de partager le local du point tourisme info avec l'ESF pour cette saison d'hiver 2007/08.

• **Fête des villes et villages fleuris**

- Il décide de signer la convention du Conseil National des Villes et Villages fleuris et donc d'organiser une manifestation le 5 juin 2004.

• **Fixation du tarif de location au mois pour les gîtes communaux mis à disposition des administrés résidents au Crêt du Vlè**

- Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du précédent conseil de louer aux habitants du Crêt du Vlè des gîtes pendant la phase de démolition et de reconstruction de leurs habitations. Il propose de fixer le tarif mensuel de ces locations. Le prix est fixé pour les gîtes de 4 places à 200€ et pour les gîtes 6 places à 250€ hors charges.

• **Fusion des Impôts et du Trésor :**

- Il réaffirme son attachement au principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables et demande le maintien d'implantations fiscales et financières de proximité sur tout le territoire savoyard.

• **Groupement de commande pour les secours hélicoptérés**

- Le Conseil prend connaissance du résultat du marché de services relatif aux secours sanitaires passé après la constitution d'un groupement de commandes La société SAF Hélicoptères a remis une offre à 45 € TTC la minute et s'engage à prendre à sa charge 25% du coût des factures impayées supporté par les communes membres du groupement de commande. Cette offre a été retenue.

• **Hameau des Eaux d'Orelle**

- Il décide de ne pas répondre favorablement à la demande d'exonération des pénalités de retard du promoteur du Hameau des Eaux d'Orelle (tous les appartements ne seront pas finis cet hiver contrairement à ce qui était prévu dans la convention)

• **Impôts directs locaux :**

- Il décide de ne pas modifier les taux des exonérations ou abattements facultatifs, constatant que la majorité de ceux-ci sont déjà à un taux maximal sur la commune.

• **Indemnité du Percepteur**

- Le Conseil Municipal décide d'allouer pour l'année 2008, l'indemnité de conseil fixée au taux plein.

• **Indemnités du Maire et des adjoints**

Monsieur le Maire signale que la loi du 27 février 2002 permet de revaloriser les indemnités des adjoints. Le Conseil décide de retenir à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002 la valeur de 6,6% de l'indice brut 1015 pour le calcul de l'indemnité des 3 adjoints.

• **Journée de Solidarité :**

- Il propose que soit travaillé un jour de RTT pour l'accomplissement de la journée de Solidarité.

• **Justice de proximité**

- En accord avec Convergences Services Publics, il décide de s'opposer à la restructuration de la carte judiciaire savoyarde.

• **Le Souvenir Français**

- Après avoir pris connaissance de la demande de désignation d'un lieu de la Commune du nom du Souvenir Français, le Conseil propose de nommer la place du monument aux morts de la Denise : « Place du Souvenir Français ».

• **Logement personnel**

- Le Conseil reprecise sa volonté que si le locataire d'un logement appartenant à la Commune devient propriétaire, ce dernier libère le logement communal afin qu'il soit disponible pour d'autres.

• **Lotissement du « Crêt du Vlè »**

Le Conseil Municipal confie à la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT, Subdivision de St-MICHEL-DE-MAURIENNE, la Maîtrise d'œuvre de viabilisation du lotissement communal du « Crêt du Vlè » sous BONVILLARD.

Le Conseil Municipal donne son accord au dossier d'aménagement du lotissement du « Crêt du Vlè » établi par le bureau FORMAT PAYSAGE. Il charge Monsieur le Maire de déposer le permis de lotir correspondant.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancée de la procédure pour l'acquisition des terrains d'assiette du lotissement, ainsi que du dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Il décide de lancer une procédure d'instauration d'une servitude de passage pour raccorder ce lotissement aux réseaux.

• **Marchés à bons de commande**

- Il fixe les seuils minimum et maximum pour les marchés à bons de commande suivants :

- travaux de voirie et réseaux divers
- travaux d'enrobé

- **Marché de maîtrise d'œuvre**

- Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE pour le raccordement des réseaux de Francoz à la station d'épuration de Prémont ainsi que pour la mise en souterrain des réseaux au Teppey.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec AUM Architecture et SECOBA pour la construction de garages communaux.

- **Microcentrale**

- Après consultation des bureaux d'études, le Conseil décide de retenir la proposition du bureau ALPETUDES pour l'étude de faisabilité d'une microcentrale hydroélectrique. Il sollicite également l'aide du département pour subventionner cette étude.

- **Mise en souterrain des réseaux au Chef-Lieu**

- Monsieur le Maire présente les conclusions de la commission d'appel d'offres concernant le marché de mise en souterrain des réseaux au Chef-Lieu, l'entreprise GTM est retenue suite à une procédure négociée.

- **Mise en souterrain des réseaux d'Orelette à Poucet**

- Il décide de lancer les études de faisabilité et de coûts de la mise en souterrain des réseaux au hameau d'Orelette et de les relier à ceux de Poucet.

- **Modification des statuts de la SAS**

Le conseil habilite le Maire à voter les nouveaux statuts de la SAS.

- Il autorise le Maire à voter les modifications des statuts telles qu'elles ont été proposées par le conseil d'Administration du 19/12/05.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes et T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)**

Il approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes qui percevra ce nouvel impôt, concernant le paragraphe déchets ménagers.

- **Modification des statuts du SICROF**

- Il approuve la décision du SICROF et confirme les nouveaux termes de l'article 3 : « le siège du syndicat est fixé à la maison cantonale – 9, place Sommeiller – 73500 MODANE ».

- **Modification du Plan Local d'Urbanisme**

- Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 juillet au 25 août 2003 et qui n'a pas amené de remarques, le conseil décide d'approuver la modification du PLU.

Le Conseil décide de consulter des architectes – urbanistes pour monter le dossier de modification du PLU.

- Le Conseil après avoir constaté quelques manques dans le PLU communal, décide d'en demander la modification.

- **Mur du Pont des Chèvres**

Le conseil décide de ne pas appliquer les pénalités de retard à l'Entreprise CITEM après avoir constaté que les travaux désormais achevés ont donné entière satisfaction.

- **NATURA 2000**

Après avoir écouté les représentants de la DDAFF et du PARC DE LA VANOISE exposé le projet de classement en NATURA 2000 d'un secteur (site S 43) au dessus de GENEVREY en raison de la présence de « Trèfle des Rochers », le Conseil Municipal maintient son opposition à ce classement.

- **Nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie**

En application d'un nouveau décret, il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie, qui doivent être majoritairement des membres du conseil municipal et qui sont nommés pour la durée du mandat du conseil municipal. Ainsi à compter du 1 janvier 2002, 11 personnes ont été désignées pour composer le Conseil d'exploitation.

- **Office de Tourisme**

- Le Conseil Municipal décide de donner en gestion (centrale de réservation, publicité ...) les gîtes communaux et le camping municipal à l'Office de Tourisme.

- **Participation financière des communes de résidence aux écoles privées d'une autre commune**

Il accepte de délibérer pour demander la modification ou l'abrogation de l'article 89 de la loi du 24 août 2004 et sa circulaire d'application (augmentation du financement public des écoles privées) à la demande de « convergences pour le développement et la défense des services publics ».

- **Permis de construire logement à Bonvillard**

- Le Maire présente les plans pour la transformation d'un bâtiment situé à Bonvillard en logement. Le conseil approuve le projet de transformation, autorise le Maire à déposer le permis de construire et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- **Permis de lotir : extension du Crêt du Vlè**

Le Maire présente les plans pour l'extension du lotissement. Le conseil approuve le projet d'extension, décide le classement des équipements communs dans la domaine public communal, autorise le Maire à déposer le permis de lotir et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- **Personnel communal**

- Il prend connaissance de la nomination d'une ATSEM sur le poste vacant.

- Il accepte de la demande de détachement de Mme THOMAS sur le poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe.
- Il crée un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (24h30 par semaine annualisé)
- Il autorise le Maire à signer un contrat pour l'accompagnement du car scolaire.
- Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier le régime indemnitaire des employés communaux suite au recrutement du responsable des services techniques. L'ISS et la PSR primes non attribuées jusque là doivent lui être attribuées. De plus certains taux moyens sont révisés voire précisés.
- Il prend note de souhait de départ du responsable des services techniques et décide de faire paraître une annonce pour son remplacement.
- Suite à la décision d'ouverture d'une Agence Postale communale, la durée de temps de travail de Mme DEBOUTIN a été augmentée de 10 heures hebdomadaires. Pendant ces 10 heures elle sera mise à disposition de La Poste.
- Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier le régime indemnitaire des employés communaux suite à une modification des textes. Le conseil municipal autorise le paiement des primes et indemnités et fixe les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux personnels.
- Monsieur le Maire indique que l'Agent de Maîtrise a déposé une demande de mutation et qu'il convient de déclarer la vacance du poste afin de trouver un remplaçant dans les meilleurs délais, Le conseil crée un poste d'agent administratif qualifié pour permettre le reclassement d'un agent des services techniques.
- Il crée un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe afin de compléter l'équipe communale.
- Il crée un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour permettre la mise en stage de Mme DAVAINÉ à l'issue de son contrat de 3 mois.
- . Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de départ en retraite de Mme HERMAN Anne-Marie au 1<sup>er</sup> mars 2004 et de la réception d'une lettre de démission de Mlle TRAVERSAZ Sophie au 15 décembre.
- Il rappelle qu'il y a lieu parmi les employés communaux de désigner un Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Bertrand GAUTHIER, Agent de maîtrise a accepté cette charge supplémentaire.
- Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le CNFPT pour la mise en place d'actions de formation.
- Le Conseil décide de faire évoluer la grille des emplois communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 en transformant un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et celui d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.
- Le Maire informe le conseil du recrutement de personnel sur les emplois créés : 1 ATSEM 1<sup>ère</sup> classe et un adjoint d'animation territorial 2<sup>ème</sup> classe. Par ailleurs, il est décidé de créer un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer l'accueil du point tourisme à compter du 03 décembre 2007.
- Le conseil fixe à 100% le taux de promotion pour les avancements de grade
- Il décide de renouveler pour 6 mois le contrat de Technicien Supérieur, à temps complet.
- Par ailleurs il décide de recruter un agent saisonnier supplémentaire pour 6 mois et affecte les emplois d'étudiants en fonction des demandes reçues.
- Il examine les demandes d'étudiants pour un emploi d'été et retient quatre d'entre-elles.
- Le Conseil Municipal crée 1 poste d'agent contractuel afin de subvenir aux besoins saisonniers dans l'exécution de tâches techniques, pour une durée de 3 mois, de juin à août 2003 en remplacement d'un désistement.
- Le Conseil prend connaissance des candidatures au remplacement de Pierre GENONE et charge les Maire de rencontrer les postulants susceptibles d'être recrutés.
- Le Conseil Municipal prend connaissance des candidatures reçues pour les 2 postes à mi-temps d'agent d'entretien et décide d'auditionner 3 postulants.
- Le Maire informe le conseil de l'aboutissement des négociations du passage aux 35 heures des employés communaux.
- Il est par ailleurs informé du départ en retraite prochain de Mlle Mireille PERRET et envisage la création de 2 postes à mi-temps d'agent d'entretien pour la remplacer.
- Le Conseil Municipal crée 2 postes à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> septembre pour remplacer Mireille PERRET partant en retraite et un poste à temps complet pour remplacer Pierre GENONE partant en Congé de Fin d'Activité au 1<sup>er</sup> décembre 2002. Ces agents seront rémunérés par référence à l'indice correspondant à l'échelon 1 des agents d'entretien.
- Il décide de recruter également un agent contractuel pour remplacer Karine SAPEY durant ses congés.
- Emploi jeune : Après résultat des tests, le conseil décide de retenir la candidature de Raphaël AMEVET
- Il est informé du recrutement de l'agent qui effectuera le recensement communal entre le 8 mars et le 3 avril 1999.

#### • Piste du Prec

- Le conseil prend connaissance du résultat de l'étude de faisabilité et de l'estimation du coût pour la création d'une piste pour rejoindre le Prec sans avoir à utiliser celle qui passe par Valmeinier. L'ONF a tracé le parcours et a chiffré les travaux. Le conseil décide de prendre contact avec les propriétaires des parcelles qui devront être traversées pour obtenir leur consentement avant de lancer cette opération.

#### • Point multiservices

- Le conseil décide de louer par un bail dérogatoire le point multiservices qui se situe dans la résidence de tourisme, la candidature Christine ANCELLIN a été retenue pour exploiter la superette et reprendre la livraison du pain dans les hameaux.

- Il prend connaissance de la volonté du groupe CELA, de ne pas séparer la superette de la partie accueil de la résidence de tourisme. Il réexprime sa volonté de rester dans le cadre d'un bail commercial et donc décide de livrer cet espace propre à l'utilisation mais non aménagé à l'intérieur.
- Il prend connaissance de l'analyse juridique de l'avocat quant à la création d'une superette dans la résidence de tourisme et aux modalités contractuelles de mise en œuvre pour son exploitation.
- Il décide de demander plus d'informations sur le bail commercial qui pourrait être envisagé.
- Devant l'irrecevabilité de la candidature retenue pour la DSP, il décide de créer une régie directe pour ouvrir une épicerie communale dans les locaux de la résidence de tourisme.
- Le conseil déclare sans suite la procédure de DSP entamée pour la location du point multiservices de la résidence de tourisme.
- Il soumet à l'Assemblée le lancement prochain de la consultation pour l'exploitation du point multiservice située dans la résidence de tourisme Le Hameau des Eaux d'Orelle dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

• **Point sur les travaux**

- Le Maire informe le conseil de l'avancée des travaux en cours : mise en souterrain des réseaux à Bonvillard, extension du lotissement du Crêt du Viè. Des travaux terminés : le pont de Bois Noir. Des travaux commandés pour début septembre : barrière d'Orelette, captage de Godissart, rénovation du tennis. Il demande aussi qu'un courrier soit envoyé à l'entreprise qui a effectué les peintures dans la chapelle de l'Arcelin il y a 2 ans car il a remarqué quelques problèmes.
- Le conseil prend connaissance des entreprises retenues lors de l'ouverture des plis de l'appel d'offres du « Hangar à sel ».

L'entreprise DIDIER a été retenue pour la réfection et enfouissement des réseaux au Noiray suite à l'appel d'offres ouvert.

Le Conseil prend connaissance des estimations quant aux travaux de réfection de la toiture de l'église d'Orelle.

- Les travaux de construction de la route des Provençières à Champ Plan sont en passe d'être achevés. Cette nouvelle voie devrait être très prochainement ouverte au public.
- La restauration de la chapelle de Poucet est terminée.
- Les deux nouveaux télésièges et leurs pistes associées sont eux aussi bientôt achevés. Tout devrait être opérationnel pour la saison à venir.
- Une consultation des entreprises est lancée pour engager dès que possible des travaux de construction d'un merlon et de reprise de seuil et de digue dans le Bonrieu autour du pont du Teppey.
- Il sollicite le concours du service RTM de Savoie pour assurer la mission de Maîtrise d'œuvre concernant la Restauration digue et seuils sur le Bonrieu à l'amont de la RN 6, pour un montant de 43.640,66 F HT.
- Il autorise la passation d'un marché négocié avec VIA pour le suivi des travaux de VRD à Francoz pour un montant de 48 000,00 F HT.
- Dans le cadre de l'enquête publique pour le curage du bassin du Pont des Chèvres, il demande que soient effectués des relevés topographiques sur tout le territoire de la commune (depuis le Pont des Chèvres jusqu'à la limite avec Saint Michel) avant l'opération et qu'après chaque curage du bassin, le lit de l'Arc soit remis en état.
- Le Conseil donne son autorisation à la construction par la SAS d'une piste de ski sur des parcelles communales.
- Il autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec MM. BOREL et DALAISON pour assurer des missions de coordination Secours et Protection de la Santé pour les travaux de création d'un parc à voitures et le prolongement de la route des Provençières à Champ-Plan.
  - Il a été prévu au budget, de faire un parking à Orelette, d'aménager la place de la maison Gaspard à Orelle et de finir l'enduit de la route sur la partie manquante : de l'embranchement du Teppey au Chef Lieu, le conseil municipal décide de confier la Maîtrise d'œuvre de ces travaux à la DDE.
  - Il autorise Monsieur le Maire à passer un avenant au marché de Mise en souterrain de réseaux divers à la Combe, pour un montant de 89 130,07 F HT
  - Il fixe à 5 000 F par place manquante le montant de la participation pour non réalisation d'aire de stationnement lors d'opérations immobilières (réhabilitation, construction, ...) dans les zones Ua et NBa du POS.
  - Le Conseil demande une subvention pour la réalisation de travaux de remise en état et de renforcement des ouvrages de protection de berges suite aux crues de l'Arc d'octobre 2000.
  - Il lance une consultation de divers architectes pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Chapelle de Poucet (marché négocié) et une consultation des entreprises pour les travaux (appel d'offres ouvert)
  - Il demande une subvention pour financer la mise en place de panneaux solaires sur les réservoirs d'eau potable.
  - Le conseil sollicite l'aide de l'ADEME pour le financement de l'étude de faisabilité de la centrale hydroélectrique.
  - Il a été prévu au budget, de faire des travaux de protection des berges du Bonrieu au Teppey, le conseil municipal décide de lancer un marché d'appel d'offres ouvert, de confier la Maîtrise d'œuvre de ces travaux au RTM, de demander une aide financière de l'Etat ou de la Région dans le cadre du Contrat Rivière.
  - Le Conseil Général n'ayant pas pu retenir la demande de subvention pour la mise en souterrain du réseau électrique la Combe - Francoz Est – 2ème tranche. Le Conseil Municipal souhaite maintenir sa demande de subvention pour la programmation 2002.

- Il autorise Monsieur le Maire à passer un avenant au marché de construction de la route des Provençières à Champ Plan, pour un montant de 555 200 F HT.

• **Présence du loup**

- A la demande de la Chambre d'Agriculture en soutien de l'activité agropastorale en Maurienne, le conseil souhaite compléter sa délibération du 23 mars 2005 qui demandait de voir se mettre en place de réelles mesures de régulation de population du loup en demandant que soient aussi améliorés les dispositifs de protection contre ce prédateur, ainsi que le renforcement et l'accélération des mesures d'indemnisations.

• **Prévisions de travaux 1999**

Cette question a été repoussée en fin de séance, après que Monsieur FONTAINE Hubert ait annoncé sa démission de la présidence de la Commission des Travaux pour raisons personnelles.

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau président, le conseil fixe les dates des réunions préparatoires aux travaux auxquelles sont conviés les habitants :

Francoz : 16 février à 17h30 en mairie

Orellette - Poucet : 18 février à 17h30 en mairie

Chef Lieu : 22 février à 18h00 en mairie

Bonvillard - Noiray - Fusine - Teppey : 23 février à 18h00 à Bonvillard

Une liste préparatoire des travaux sur les voiries, réseaux et bâtiments est ensuite soumise au conseil. Les commissions des travaux et des finances se réuniront le 15 mars pour étudier cette liste et définir les travaux prioritaires à inscrire au budget, en fonction des possibilités financières.

• **Procédure de captages**

- Le conseil décide de prendre contact avec le département afin de régulariser la mise en conformité des périmètres des captages

• **Produit de concessions de cimetières**

- Le conseil décide d'affecter à compter de l'exercice budgétaire 2000, la totalité du produit des concessions de cimetière au profit du seul budget communal.

• **Programme de travaux pistes et projet d'équipement en neige de culture**

Il prend connaissance et accepte la proposition de la STOR d'engager des travaux de pistes et d'équiper en neige de culture le secteur de Rosaël mais décide de limiter sa participation financière pendant les dix prochaines années.

Le Conseil prend connaissance des projets de travaux de pistes envisagés cette année sur le domaine skiable et donne son autorisation pour les réaliser sur les parcelles communales.

• **Projet de restauration ambulante**

- Il autorise le Maire à signer avec Mlle LEGOUSSOUARD Nathalie une convention saisonnière d'occupation de terrain appartenant à la commune pour y installer un fourgon destiné à la vente de restauration rapide à la zone d'accueil.

• **Protocole d'accord BRA / GTM Terrassement / Mairie**

- Un accord financier est signé entre les 3 parties pour que BRA paie à GTM le montant nécessaire à la réfection des scellements de fourreaux à proximité du transformateur de la station d'épuration.

- • **Questions diverses**

- - Il attribue le marché d'extension du lotissement du Crêt du Vlè 2 tranche 2 à l'entreprise Truchet pour un montant de 372 307,21 € TTC.

- - Il autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour la transformation d'un bâtiment en logement à Bonvillard.

- - Il autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise Martoia pour la création d'un parking à Francoz (Charmettes).

- - Le maire informe le conseil qu'il va prendre contact avec DEXIA pour renégocier l'emprunt contracté en 2005.

- - Le conseil fixe à 3,05€ le m<sup>3</sup> du bois de chauffage.

- Il autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises GTM Terrassement / CBR TP/ APPIA SAVOIE LEMAN pour les travaux de mise en souterrain des réseaux et l'aménagement d'espaces publics au Chef-Lieu.

- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention avec le SIRTOM pour l'organisation des services de collecte sur la commune d'Orelle. Celle-ci prévoit en effet que cette prestation, qui est désormais de la compétence du syndicat par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Maurienne Galibier, reste assurée par la commune moyennant le versement par le SIRTOM d'un montant forfaitaire annuel de 7 600 euros.

- Le Maire a demandé des précisions sur les cotisations demandées à CELA pour adhérer à l'Office de tourisme.

- - Il prend connaissance d'un refus de service de repas au Chalet de Plan Bouchet alors que le télécabine et le télésiège de Peyron fonctionnaient. Le Maire souligne que dans la convention de DSP, il est stipulé que lorsque **les remontées mécaniques** fonctionnent, les gestionnaires doivent assurer leur service.

- Monsieur CHATEL fait un bref compte-rendu des réunions des hameaux.

- Il autorise le Maire à signer la convention qui définit les conditions de cessions par TDF à la commune du réseau câblé de Francoz (zone d'ombre).

- Il découvre les propositions faites par le designer pour la transformation du logo de la commune.
- Il autorise le Maire à déposer conjointement avec d'autres collectivités un recours contre le décret 2008-1110 du 30 octobre 2008 portant décision de fermeture du Tribunal d'instance de Saint-Jean-de-Maurienne
- Il n'émet pas d'observation sur la révision du POS pour élaborer un PLU et fixation des modalités de concertation de la Commune de LE FRENEY.
- Il est demandé de lancer un appel à la civilité auprès des propriétaires de chiens qui laissent des traces de leurs promenades le long des routes et chemins et surtout aux arrêts de transports scolaires.
- Il prend connaissance d'une lettre ouverte à propos de la démolition du lavoir du Chef-Lieu lors des travaux de réhabilitation du quartier l'an prochain. Après un vote dont le résultat est 2 voix pour la conservation et 9 voix pour la démolition, il est décidé de ne pas modifier le projet tel qu'il a été présenté en réunion publique.
- Il est demandé d'intervenir auprès du transport scolaire pour faire avancer l'heure du retour de St Michel le mercredi matin à 11h au lieu de midi, mais la mairie a déjà pris contact avec le Conseil Général qui l'a renvoyé auprès du Syndicat de Pays de Maurienne, qui ne veut pas modifier l'horaire pour cette année. Une autre intervention sera tentée.
- Le Conseil nomme les garants des coupes affouagères.
- Il demande au sous-préfet de prononcer l'arrêté de cessibilité et la saisine du juge d'expropriation
- Le Conseil décide de verser 100 euros pour participer au financement du recours contre la décision de fermeture du Tribunal d'Instance de St Jean de Maurienne.
- Il prend connaissance d'un courrier d'un administré qui demande le marquage au sol d'un passage piéton à Francoz sur la RD 1006, mais cette route étant gérée par le conseil Général, ne peut que transmettre cette requête, par contre il autorise cette même personne à se relier en aérien au réseau téléphonique tant que les réseaux ne sont pas mis en souterrain le long de l'ex nationale.
- Le Conseil décide de prolonger la location de l'ALGECO qui héberge l'accueil périscolaire pour 1 an.
- Il demande le classement de l'Office du Tourisme : en catégorie 1\*
- Etant donnée la dangerosité des lieux, décide de fermer la route de la menuiserie à Francoz
- Le Maire donne connaissance d'un courrier de la sous-préfecture qui émet une remarque sur le regroupement des régies et en particulier la mise en commun des outils. Il signale que le Directeur de la Régie a d'ores et déjà répondu à ce courrier.
- Le conseil municipal autorise le Maire à déposer conjointement avec d'autres collectivités un recours contre la décision de fermeture du Tribunal d'instance de Saint-Jean-de-Maurienne
- A la question de M. CHAMPION quant à la conclusion du commissaire enquêteur sur le doublement du tunnel routier du Fréjus, le conseil est contre la création d'une galerie de 8 m et contre son ouverture à la circulation. Il est prêt à soutenir une éventuelle action auprès du tribunal administratif de l'Association réagir.
- Suite à l'enquête publique et après avoir pris connaissance de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil décide d'approuver le déclassement et reclassement dans le domaine public de chemins ruraux relatifs au lotissement du Crêt du Vlè.
- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour la révision du montant forfaitaire annuel remboursé par le SIRTOMM à la Commune, il est fixé cette année à 7 000 euros.
- Il décide de renouveler son adhésion à la Certification forestière pour 5 ans.
- Il fixe à 22 € HT le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain loti dans l'extension du Crêt du Vlè (à usage de résidence principale), il fixe à 80 € TTC l'indemnité due à la Commune par m<sup>2</sup> de terrain en cas de transformation en résidence secondaire.
- Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation des moyens techniques et humains avec les autres régies électriques du canton.
- Il autorise le Maire à signer le contrat de transport avec TRANS-ALPES pour la mise en place d'une navette entre la Résidence de tourisme et la zone d'accueil
- Il autorise le Maire à prêter pour 1 an au groupe CELA gestionnaire de la résidence de tourisme pour l'exploitation de son restaurant la licence IV précédemment exploitée par Valérie PERRET dans le cadre de la gestion du bar de la Zone d'Accueil
- Il autorise le Maire à signer les avenants n°1 et 2 au marché pour la construction d'un hangar à sel signé avec l'entreprise TRUCHET.
- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE pour la mise en souterrain des réseaux et aménagement d'espaces publics au Chef-Lieu.
- Le Maire informe le conseil que compte tenu de la réforme des autorisations d'urbanisme, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec les services de l'Unité Territoriale de l'Équipement de Maurienne pour remplacer l'ancienne qui avait été signée le 18/12/2006.
- En accord avec la proposition de l'AMRF, il est décidé de prendre la délibération pour déclarer la Commune d'ORELLE « Hors recul des services publics »
- Il décide de commander 9 conteneurs semi enterré (6 pour la résidence et 3 pour Francoz).
- Il vote une subvention exceptionnelle pour la boule d'Orelle de 200€
- Il décide de signer le contrat de maintenance des pompes de la station d'épuration avec RECTIMO

- Le Conseil Municipal décide de la mise à disposition de 2 gîtes 6 places et d'un gîte 4 places pour les habitants du Crêt du Vlè- Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du précédent conseil de louer aux habitants du Crêt du Vlè des gîtes pendant la phase de démolition et de reconstruction de leurs habitations. Il propose de fixer le tarif mensuel de ces locations. Le prix est fixé pour les gîtes de 4 places à 200€ et pour les gîtes 6 places à 250€ hors charges.

- Le Conseil Municipal après avoir examiné le cas de M. HASSIRI demande de racheter le terrain au prix qu'il a été vendu lorsque la Société BRA aura déconstruit la maison dans un délai de 3 mois.

- Le Conseil Municipal décide de réunir les parents et futurs parents d'élèves pour connaître leurs besoins en vue de la création d'un accueil périscolaire.

- *Avenant à la convention avec le SIRTOMM:*

- *Accompagnement du Syndicat de Pays de Maurienne aux communes pour la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde:*

- Le Maire demande de plus amples renseignements quant à cette proposition sachant que la Commune n'adhère pas au SPM.

- *Motion de soutien à Ingrid BETANCOURT:*

- Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Ligue des Droits de l'Homme demandant qu'une motion de soutien à Ingrid BETANCOURT et à son action. Le conseil décide de soutenir cette action.

- Le Syndicat intercommunal « La Croix du Sud ». Cet organisme avait été créé pour les études d'interconnexion des domaines skiables, de la restructuration des liaisons existantes et du renforcement des équipements susceptibles d'améliorer la liaison, notamment au niveau de la sécurité et de la protection contre les risques naturels en 1991, il n'a jamais fonctionné, la Sous Préfecture demande de le dissoudre.

- Location du droit de pêche à « la gaule maurienne », reconduction du bail consenti à titre gratuit.

- *Avis sur le dossier préliminaire de sécurité relatif au projet de modification du tunnel d'Orelle (A43)*

Le conseil émet un avis favorable si les travaux prescrits pour la mise en conformité sont effectués.

- *Subventions exceptionnelles*

- Il décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 450 € à la boule d'Orelle afin de régler l'installation d'un chauffe-eau au boulodrome.

- Il décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € au comité des fêtes.

- Il décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Diane d'Orelle pour la réfection d'un pont

- *Convention avec Météo France*

- Il autorise le Maire à signer la convention avec Météo France pour recevoir quotidiennement les bulletins d'information pendant la saison d'hiver.

- *Pénalités de retard à l'entreprise MOURARET*

- Il fixe à 2 000 € les pénalités de retard de l'entreprise MOURARET concernant la construction des garages communaux.

- *Contrat pour la mise en place des périmètres de protection des points d'eau potable*

- Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec EDACERE pour la mise en place de périmètres de protection des points d'eau potable.

- *Extension du lotissement du Crêt du Vlè*

- Le conseil autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la dévolution des travaux aux entreprises pour l'extension du lotissement du Crêt du Vlè et à signer le marché à intervenir.

- Le Maire informe le conseil que la Communauté De Communes Maurienne Galibier a adhéré au « guichet unique énergies renouvelables » afin de permettre aux habitants du canton de pouvoir bénéficier des subventions prévues par le département et la Région tout en simplifiant la procédure.

- Les travaux de rénovation de l'appartement de la poste étant terminés, le conseil fixe le tarif de la location à 280 € par mois pour le nouveau bail.

- Le Conseil décide de lancer la consultation d'un Bureau d'Etudes pour s'occuper de la remise aux normes des périmètres de protection autour de nos points d'eau.

- Il décide aussi de lancer une consultation pour trouver un maître d'œuvre pour les travaux de mise en souterrain des réseaux au Chef-Lieu.

- Il prend connaissance de l'avancement du dossier de transformation de bâtiments communaux, notamment le Rez de Chaussée de la poste qui devrait être transformé en appartement, ainsi que le bâtiment de Francoz dans lequel devrait voir le jour au Rez de Chaussée un nouveau bureau de poste et le point tourisme, et un appartement dans les étages.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, tient à manifester son hostilité à l'égard du percement d'un second tube au Fréjus au gabarit de 8 m de diamètre. Il craint en effet qu'une telle dimension conduise dans l'avenir à un doublement de la circulation routière dans le tunnel. Un gabarit de 5 à 6 m de diamètre apparaît suffisant pour assurer la sécurité du tube actuel.

- Comme il y a deux ans un ambassadeur de tri du SIRTOM va à nouveau rendre visite aux habitants de notre commune afin d'expliquer la démarche et les objectifs de la collecte sélective.

- Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € aux SIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile Maurienne-Galibier). Ce service géré par une infirmière coordinatrice propose aux personnes handicapées ou très âgées,

en traitement de longue durée en complémentarité des ADMR et des Infirmières à domicile une aide apportée par des aides-soignantes pour les toilettes, le suivi de la prise de médicaments. Vous pouvez trouver leur bureau à St-Michel-de-Maurienne au 2 rue des Encombres (entre la régie électrique et la mairie de St Michel de Maurienne) ou les appeler au 04.79.05.46.75.

- Il décide également d'attribuer une subvention de 50 € à l'association artistique modanaise.

- Le conseil approuve le projet de construction, de rénovation et de mise en souterrain de tous les réseaux avec création d'aménagements publics à Bonvillard. Il autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la dévolution des travaux aux entreprises et à signer le marché à intervenir.

- Le conseil prend connaissance du courrier d'un gestionnaire potentiel de la résidence de tourisme.

- Le Maire demande que les travaux d'entretien des ouvrages existants soient pris en compte par NATURA 2000, pour que ce classement n'entraîne pas de surcoût pour les collectivités notamment dans l'entretien des paravalanches.

- Le conseil refuse de vendre la Chapelle St Roch au Chef-Lieu à un particulier qui en a fait la demande.

- Le problème des déjections canines est soulevé. Effectivement les routes et abords sont envahis d'excréments. Il est donc demandé aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux. De plus il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse.

- Monsieur FONTAINE Hubert dresse un compte-rendu des réunions des hameaux et souligne que celle du lotissement des Provençières n'a pas encore eue lieu.

- Un service de soins à domicile vient d'être créé au niveau du Canton : le **Service de Soins Infirmiers A Domicile Maurienne-Galibier**. Ce service géré par une infirmière coordinatrice propose aux personnes handicapées ou très âgées, en traitement de longue durée en complémentarités des ADMR et des Infirmières à domicile une aide apportée par des aides-soignantes pour les toilettes, le suivi de la prise de médicaments... Vous pouvez trouver leur bureau au 2 rue des Encombres (entre la régie électrique et la mairie de St Michel de Maurienne) ou les appeler au 04.79.05.46.75.

- Le conseil décide de verser une indemnité à Guillaume DELEGLISE, qui a fait un stage de 6 semaines à la Régie électrique, et qui a beaucoup aidé les employés communaux pendant cette période.

- Monsieur GALLIOZ est venu présenter le fonctionnement de la DDE suite à la décentralisation.

- L'association Régir a fait parvenir en Mairie une demande de subvention. Le conseil décide de lui allouer la somme de 100€.

- Le Maire fait part d'une demande qu'il a reçue de placer des ânes sur des propriétés communales sous le Noiray entre mi-septembre et mi-mai.

- Il présente le devis de l'ONF pour l'entretien des chemins pédestres.

- Il signale que le dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches du lotissement du Crêt du Vlé, est prévu pour la fin du mois. La demande de permis de lotir devrait être déposée fin octobre 2005 pour un démarrage des travaux en mai 2006.

- Il informe enfin qu'une course VTT est prévue le 31 juillet prochain et doit traverser notre commune. Le parcours prévoit notamment un départ et une arrivée à Val Thorens en passant successivement par St Martin de Belleville, le Col des Encombres, Villard Zembrun, Poucet, Orelle Chef-lieu, l'Arcelin, Plan Bouchet et le col de Rosaël.

- Le conseil accepte la proposition de M. ROSE pour le rachat du lave-vaisselle de Plan Bouchet soit une décote 10% par an jusqu'à la fin de la convention en 2011. Cela sera ajouté en annexe à la convention principale dans les biens de reprise.

- Il prend note du changement de signataire de la convention pluriannuelle de location des chalets d'alpages, et de vente d'herbe pour Bissorte : il s'agit de l'Association des Eleveurs de Bataillère.

- Après avoir interdit la culture de plantes génétiquement modifiées sur le territoire de la commune le 29 septembre 2003, le conseil accepte de délibérer à nouveau à la demande de la confédération paysanne afin de manifester son désaccord avec l'utilisation des OGM de façon générale.

- Monsieur CHATEL adresse un remerciement tout particulier aux bénévoles qui se sont beaucoup investis pour l'organisation de la fête des villes et villages fleuris.

- Il soutient l'action menée par l'Association Des Maires Ruraux de France pour le maintien des bureaux de poste dans les communes rurales.

- Il arrête le montant des frais de déplacement des élus et du personnel communal.

. Le conseil décide de soutenir la démarche de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France en demandant le réexamen du versement compensateur de l'ONF et que son montant soit rétabli à son niveau initial et non pas diminué de 53 millions d'euros sur le budget 2004.

. Le Maire présente une proposition de vente de biens de Madame CHARVOZ Denise, la commune n'est pas intéressée par l'acquisition de ses biens.

- Il indique qu'à la demande de la commune, va se dérouler du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 2003, un recensement complémentaire de la population installée depuis mars 1999 dans des habitations neuves ou réhabilitées.

- Le Maire informe le conseil qu'une famille a demandé la création d'un tarif au mois pour vivre au camping à l'année. Le conseil refuse, ce camping n'a pas été créé pour des habitations permanentes.

- Il renouvelle la mise en place d'études surveillées pour les élèves de l'école d'Orelle en difficulté.

- Il instaure à partir de cette année une récompense pour les décorations de Noël (5 habitations se verront décerner un prix).
- Il est souligné que des personnes ayant acheté une coupe de bois en affouage n'ont pas retiré le bois coupé, le conseil rappelle qu'il ne sera pas donné d'autre coupe tant que le bois ne sera pas évacué.
- Il est indiqué que les travaux du toit de l'église commenceront autour du 18 juin et devraient durer trois mois.
- Il prend connaissance de la demande d'acquéreurs au lotissement du Crêt du Vlè, d'acheter une bande de terrain communal jouxtant leur lot, il décide de le leur vendre au même prix que le terrain.
- Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société CERA pour assurer une mission de coordination Secours et Protection de la Santé pour les travaux de mise en souterrain des réseaux au Noiray.
- Le conseil décide en ce qui concerne la nouvelle station d'épuration à Prémont de retenir la solution qui prévoit la construction de 2 bassins pour le traitement des eaux usées.
- Décide de soutenir l'action des départements de Savoie et Haute-Savoie pour que soit réalisée la liaison ferroviaire Lyon-Turin.
- Fixe le montant de redevance d'occupation de domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'énergie électrique.
- Enfin il renouvelle son soutien à Mlle Marie POMMARD sportif de haut niveau.
  - . Décide d'accepter la proposition de DEXIA de passer 2 emprunts à taux variable (l'un indexé sur TAM et l'autre sur EURIBOR 3 mois) à un taux fixe de 4,59 % sur la durée du contrat restant (8 ans) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.
  - Le Conseil après avoir pris connaissance des avis portés par les personnes publiques concernées et après avoir apporté quelques explications, voire, modifications sur le projet de révision du POS communal mis en révision en décembre 1997 approuve le nouveau dossier qui sera soumis à l'enquête publique.
  - Suite à l'enquête publique et après avoir pris connaissance de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil décide d'approuver la révision du Plan d'Occupation des Sols communal.
  - . Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 650 € à l'Association ORELLE GRAND ECRAN
- Il propose de racheter la licence III mise en vente par Mme Christine ANCELLIN.
- En réponse à sa demande de céder à la commune les terrains lui appartenant le Conseil propose à Mme Cosette PERRET la somme de 1 000 €.
- Il propose de demander au Préfet son avis motivé pour le maintien du zonage sur Orelle en vue de son classement en NATURA 2000.
- Il accepte la proposition faite par la SCI d'ORELLETTE de céder à la commune 24,5m de goulottes au prix de 155 €.
- Il prend connaissance de la décision de FRANCE TELECOM de retirer les cabines téléphoniques situées à ORELLETTE et à la zone d'accueil pour ne conserver plus que celle sur le parking de la télécabine, le long de la RN6. Pour maintenir celle d'ORELLETTE le Conseil décide de signer une convention de partenariat avec FRANCE TELECOM. Il propose que soit étudiée la possibilité d'étendre cette convention à l'ensemble de nos publiphones.
- Il accepte de participer à hauteur de 50% aux frais de transport collectif pour le marché de St-MICHEL-DE-MAURIENNE.
- Il fixe les dates de réunions de hameaux qui seront communiquées par voie d'affichage et dans la presse.
- Il nomme Pierre MARTINET, Philippe GRUART, et Hubert FONTAINE garants responsables de tous les affouages de la forêt communale.
- Il décide de lancer les travaux d'établissement de documents d'arpentage nécessaires à la vente de terrains communaux jouxtant le lotissement des Provencières dans sa partie haute.
- Il nomme Philippe GRUART conseiller à la Défense.
- Il prend connaissance de la demande de subvention de M. CHAMPION André pour le voyage scolaire de sa fille Siham, et décide de ne pas donner suite, ayant déjà refusé d'autres demandes.
- Il prend connaissance de la demande de subvention de l'Inspection Académique concernant le concours de la Résistance et de la Déportation organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, et décide de ne pas y donner suite.
- Le conseil ayant pris connaissance lors de sa dernière réunion du dossier présenté par le Conseil Général, accepte aujourd'hui les propositions d'inscription au Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Département mais demande que leur soit ajouté l'accès au Tour du Thabor.
- Il envisage la création d'un espace culturel et désire passer une convention avec le Conseil Général pour la gestion d'une bibliothèque.
  - Il décide de lancer les consultations pour choisir un urbaniste et un maître d'œuvre en vue de la création d'un nouveau lotissement.
  - Il prend connaissance de la conversion automatique des prêts du Crédit Local de FRANCE en euro.
  - Il autorise le Maire à signer le nouveau projet d'avenant soumis par la STOR qui fixe les modalités de financement des travaux de pistes et de sécurisation.
  - Le conseil donne son accord à l'augmentation de capital de la SEM Valfréjus Développement à hauteur de 35% de 2,5 MF, en tant qu'actionnaire de Savoie Stations Participation.

- Il prend connaissance du renouvellement des membres de la commission départementale de conciliation en matière d'élaboration de schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales suite au renouvellement général des conseils municipaux. Les maires sont invités à voter à la Préfecture.
- Le Maire donne lecture de la réponse de M. QUEYRANNE, Ministre chargé des relations avec le Parlement au sujet du financement des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.
- Le Maire présente le dossier technique d'élaboration du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, certains chemins ruraux appartenant à la commune devant y figurer.
- Il décide de s'associer à M. BOUVARD et au Syndicat de Pays pour demander la réouverture du Tunnel du Mont-Blanc à la circulation des poids lourds.
- Le conseil décide participer à hauteur de 3 000 F au projet de M. Paul BONNET qui souhaite écrire un livre dont le produit des ventes serait réinvesti afin d'équiper les chambres des enfants hospitalisés à St Jean de Maurienne.
- Le Maire demande au Conseil Municipal de proposer les membres de la commission communale des impôts directs pour la prochaine réunion.
- Le conseil prend note du courrier de la Préfecture concernant le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.
- La SFTRF a présenté au conseil un projet d'aménagement paysager des 2 parkings de la Bronsonnière. Le conseil décide de demander à la SFTRF une réunion avec l'architecte paysager afin d'obtenir des renseignements complémentaires sur cette proposition avant le lancement des travaux.
- Le Conseil prend connaissance de l'Association Ecole et Territoire (Association Nationale pour la Promotion de l'Ecole Rurale) et décide d'y adhérer en raison de l'attention qu'il porte à son école.
- Savoie Stations Participation : le conseil décide de vendre 3105 actions de Savoie Stations Participation afin de rester actionnaire à 1% dans le capital.
- **Le Conseil étudie la possibilité de créer une décharge communale à Pousset et décide d'acquérir les terrains nécessaires à cette opération.**
- Il prend connaissance de la proposition de TDF de signature d'une convention de cession du réseau câblé au profit de la commune et un contrat de maintenance, le temps de trouver une entreprise capable d'assurer la maintenance.
- Le conseil décide de faire réparer le camion communal
- Le Conseil fixe les indemnités du Maire et de ses 3 adjoints.
- Il décide d'acquérir 200 parts sociales de la Société Locale d'Epargne de la Savoie (Caisse d'Epargne).
- Il décide d'appuyer la démarche de l'Association des Maires de Maurienne concernant les difficultés de circulation en Maurienne pendant la saison hivernale en demandant au Préfet de Savoie de prendre rapidement des mesures préventives à court terme.
- A ce propos, Monsieur Patrick DELEGLISE soulève la question des manifestations qui ont lieu sur la RN 6 et qui perturbent le trafic. Le fait que la circulation soit détournée par la départementale 215 traversant le Chef-Lieu d'ORELLE pose des problèmes de sécurité qui inquiètent la population. En effet, l'étroitesse de cette route à certains endroits ne permet pas à deux véhicules de se croiser, l'accumulation des véhicules fait que la circulation se paralyse et qu'en cas d'urgence les secours seront dans l'incapacité d'intervenir rapidement.  
Le Maire décide d'alerter la Sous-Préfecture afin que des mesures soient prises pour que d'une part, une régulation soit effectuée à chaque extrémité de la D 215 en cas de problème sur la RN6, et que d'autre part, soit mis en place un dispositif permettant d'assurer à tout instant une éventuelle intervention d'urgence.
- Monsieur Patrick DELEGLISE s'inquiète de l'accroissement de la circulation des poids lourds sur la RN 6 suite à la fermeture du tunnel du Mont-Blanc.  
Le conseil décide d'alerter les pouvoirs publics afin que des mesures soient prises pour que d'une part, les risques d'accidents soient réduits et l'accès à la commune d'Orelle facilité, et que d'autre part, la pollution qui résulte de cette augmentation de trafic soit prise en compte.  
A cet effet, il demande que la solution de ferroutage soit rapidement envisagée.
- Le conseil renouvelle le placement budgétaire de 2MF pour une durée de 6 mois, le projet « route Provençières - Champ Plan » n'ayant pas encore débuté.
- Le conseil émet un avis favorable à la dérogation à la règle du repos hebdomadaire présentée par la société SOLEXPERS dans le cadre du projet de liaison ferroviaire LYON-TURIN.
- Le conseil autorise EDF à alimenter directement les installations nouvelles de la SFTRF au Pont des Chèvres.
- Le conseil prend acte du projet d'arrêté de classement sonore des infrastructures de transport terrestres pris par le Préfet de la Savoie dans le cadre de la loi n°92-1444 du 31/12/1992 relative à la lutte contre le bruit.  
Sur la commune d'Orelle l'Autoroute A 43 est classé en catégorie 2, la RN 6 en catégorie 2 et 3, les voies SNCF en catégorie 1.  
Compte tenu de l'augmentation des trafics, que ce soit sur la voie ferrée ou sur la RN 6, le conseil municipal demande au Préfet d'intervenir auprès de leurs gestionnaires afin qu'ils mettent en œuvre les moyens de protection contre les nuisances sonores qui ne doivent en aucun cas être à la charge des riverains.
- Le conseil prend connaissance du projet d'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres et réserve son avis dans l'attente d'une étude plus complète du dossier.

- Il est informé par EDF de la dépose prochaine de la ligne à 2x42kV Biseaute - La Saussaz.
- Il décide d'adhérer à l'Association Alliance Multimédia pour une coopération de développement et de formation dans les applications liées au réseau Internet.
- Le conseil sollicite le concours du service RTM de Savoie pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la restauration des digues et seuils du torrent du Bonrieu.
- Il sollicite de l'Etat une subvention de 9 000 F pour la restauration de deux tableaux de l'église d'Orelle.
  - Le Conseil prend connaissance des demandes de prêts de 2 tableaux émanants de la Direction du Patrimoine (Ministère de la Culture) qui voudrait lors d'une exposition consacrée au peintre Dufour, ainsi qu'une demande de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne qui souhaiterait pouvoir exposer 3 tableaux du peintre Guille. Il accepte sous conditions le prêt de ces œuvres.
  - Il attribue une subvention de 1 000,00 F à l'association Réagir.
  - Il prend connaissance des améliorations à réaliser dans les gîtes afin de conserver la classification des gîtes, voire accéder au classement supérieur. Le conseil décide d'engager les dépenses nécessaires au maintien du classement des gîtes sauf pour celui d'Orelle qui descendra d'un épi.
    - Il décide de soutenir le personnel de l'Hôtel des Impôts de St Jean de Maurienne dans leur mouvement pour le maintien de Services Fiscaux de proximité gratuits.
    - Le Conseil soutient le personnel du Cadastre confronté à des projets de restructuration.
    - Il autorise le Maire à signer la convention attributive de subvention de Fonds Européens de Développement Régional de la Cellule Europe.
  - Vu le mode de calcul des cotisations le conseil décide de différer son adhésion au Syndicat de Pays et demande que la gestion de l'Association des Maires de Maurienne soit retirée du District et revienne aux communes en ligne directe.
  - Il prend acte de la requête présentée par Madame ROOMS Martine devant le Tribunal Administratif de Grenoble suite à un accident de ski et charge Monsieur le Maire de remettre entre les mains de l'assurance juridique communal ce dossier.
  - Il attribue une subvention de 5 000,00 F à Maurienne Savoie Basket.

Le Conseil prend connaissance des projets de vente de bois sur la commune.

Il décide d'acquérir du matériel de travaux ainsi qu'un nouveau véhicule et donc de modifier le budget en conséquence.

Il accepte de réaménager les anciens Ateliers Ruraux pour y transférer l'atelier communal.

Le Conseil accepte de signer la convention avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) mais demande d'y exclure l'entretien des locaux en raison du coût trop élevé.

Il accepte de signer la convention avec la SEM Agriculture-Environnement pour le recyclage des boues de la station d'épuration de Francoz dans des opérations de revégétalisation des talus.

Il décide de mettre en place un transport par car aux départs de Francoz et de la Denise pour les personnes qui souhaitent se rendre à la manifestation organisée par le Syndicat de Pays de Maurienne pour demander un rééquilibrage du trafic poids lourds entre le Tunnel du Fréjus et celui du Mont-Blanc.

#### • Réaménagement de la dette communale

Le conseil autorise M. le Maire à racheter l'emprunt contracté auprès de la Banque Populaire Savoisiennne au taux de 5.5 % en empruntant auprès du crédit agricole le capital restant dû (311 150 €) au taux de 3.2%.

#### • Recours contre NATURA 2000

- Décide, de désigner Maître PIQUEMAL, Avocat à TOULOUSE, pour représenter la Commune dans cette instance.
- Il donne tout pouvoir au Maire pour saisir la juridiction administrative compétente d'un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de l'ordonnance du 11 avril 2001, pour obtenir la suspension du processus Natura 2000 en France, et de manière plus générale pour mener toute action en justice afin de contester le processus Natura 2000 appliqué à la Commune et ainsi revenir à ce qui avait été convenu lors de la concertation.

#### • Régie Electrique :

- Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique dont les décisions sont approuvées à l'unanimité.

Il décide de soutenir l'action des parlementaires engagés actuellement dans les discussions sur le projet de loi d'orientation de l'énergie afin défendre les intérêts de nos régies pour qu'elles ne subissent pas une diminution d'attribution de contingents d'énergie réservée.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique dont les décisions sont approuvées à l'unanimité.

#### • Renégociation des emprunts

- Le conseil autorise M. le Maire à renégocier l'emprunt contracté auprès de la Banque Populaire Savoisiennne.

#### • Renforcement du réseau d'eau potable, extension du réseau d'eaux usées et enfouissement du réseau électrique à Bonvillard

Le Maire présente rappelle le projet de restructuration du hameau de Bonvillard. Il précise que la pose de canalisations publiques d'assainissement, d'eau potable et de fourreaux pour l'enfouissement des réseaux secs sera nécessaire. Devant

la complexité des dossiers, il propose de solliciter l'ouverture d'une enquête publique en vue de la constitution de servitude de passage pour la pose de canalisations publiques.

• **Réorganisation des postes d'Adjoints**

- Suite au décès le 7 février 2008 de M. FONTAINE Hubert, 1<sup>er</sup> Adjoint, le Conseil décide de le remplacer par Mme MAZZOTTA Noëlle, actuellement 2<sup>ème</sup> adjoint, remplacée elle-même par M. CHATEL Serge, actuellement 3<sup>ème</sup> Adjoint, et de supprimer le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

• **Réseaux Bonvillard**

- Le Conseil décide de ne pas facturer le terrassement aux personnes qui profitent d'une fouille effectuée pour les besoins de la Mairie afin de mettre en souterrain les réseaux à Bonvillard.

• **R.T.E** :

. Prend connaissance de la proposition du RTE et autorise le Maire à signer une convention pour la mise en place provisoire de clôtures sous la ligne 400 000Volts.

• **Savoie Stations Participation**

- Le conseil donne son accord à l'achat d'actions par Savoie Stations Participations dans les trois sociétés suivantes : SEM des Bauges, Société des 3 Vallées et SEM Rochebrune.

• **Schéma Directeur d'Assainissement**

- Le Conseil arrête le projet d'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement communal commandé au groupement EDACERE - DAEC en août 1998.

- Suite à l'enquête publique et après avoir pris connaissance de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil décide d'approuver le schéma directeur d'assainissement tel qu'il a été arrêté le 22 mars 2000.

Par ailleurs, le conseil demande l'autorisation de placer la somme de 2 MF momentanément disponible suite à l'inutilisation de fonds mobilisés pour financer des travaux dont la réalisation est différée.

• **Sécurisation de ligne 400 kV La Coche-La Praz** :

Il prend connaissance du dossier, présenté par RTE au titre de l'article 50 du décret du 29 juillet 1927 modifié, de projet de sécurisation de la ligne 400 kV La Coche-La Praz. Cette opération qui consiste, pour ce qui concerne notre commune, au déplacement du pylône n°109 au dessus du Chef-lieu et au renforcement des supports n°107 et 113, n'appelle pas d'observation.

• **Service minimum d'accueil dans les écoles** :

- Il réitère son refus d'assurer en lieu et place de l'Etat l'accueil des enfants en cas de grève du personnel enseignant dans les écoles primaires.

• **Servitudes pour mise en souterrain de réseaux au Chef-Lieu**

- A l'issu de l'enquête publique, et après l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est temps de demander au préfet de bien vouloir prescrire un arrêté en vue de l'instauration de la servitude nécessaire à la mise en souterrain des réseaux au Chef-Lieu.

• **Statuts de l'Office du Tourisme**

- Le Conseil prend connaissance des statuts de l'Office du Tourisme, et les approuve.

• **Subventions accordées à la commune non prévues au budget 1999**

Le conseil prend connaissance des subventions accordées,

- de 250 000,00 F par le Conseil Général, pour la mise en souterrain du réseau électrique la Combe - Francoz Est - 1<sup>ère</sup> tranche 1<sup>ère</sup> partie. Il souhaite maintenir sa demande de subvention pour la programmation 2000 en ce qui concerne la 1<sup>ère</sup> tranche 2<sup>ème</sup> partie, ainsi que pour la 2<sup>ème</sup> tranche.

- de 250 000,00 F par le Conseil Régional, pour l'opération de reprise de digues et de seuils en amont de la RN 6 sur le torrent du Bonrieu.

- de 15 600,00 F par le Conseil Général, pour la restauration de 2 tableaux.

• **Subventions exceptionnelles**

- Il décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association réagir afin de participer aux frais d'intervention de l'avocat qui déposera un recours contre le doublement de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus.

- Il renouvelle sa participation à l'organisation du Téléthon en octroyant une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes, pour participer aux frais d'organisation.

- Il prend note des besoins de l'Office de Tourisme, et décide de lui donner 5 000€ supplémentaires.

- Il décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à la coopérative scolaire afin de régler les frais de transport nécessaires aux répétitions du projet musique.

• **Tarifs communaux**

Le conseil ne change pas les tarifs communaux pour l'année 2009 pour les prestations suivantes :

- Le montant du forfait eau : 23 € celui de l'assainissement : 10 €

- Le tarif des concessions de cimetières: 64 € pour une concession trentenaire de tombe et 256 € pour une concession trentenaire au columbarium

- Les tarifs du camping municipal:

<u>Tarifs journaliers été</u>	<u>Tarifs journaliers hiver</u>	<u>Tarifs chantier</u>
-------------------------------	---------------------------------	------------------------

Campeur : <b>1,80 €</b> Enfant - 10 ans : <b>0,90 €</b> Emplacement : <b>2,60 €</b> Electricité : <b>2,60 €</b>	Forfait 1 nuit : <b>15 €</b> Forfait week-end : <b>30 €</b> Forfait semaine : <b>75 €</b>	Forfait mensuel : <b>120 €</b> Personne suppl. : <b>22 €</b> Frais raccordements : <b>30 €</b>
--	---	--

- Le tarif de location de la salle de réunion: **31 €** celui de la salle des fêtes (haut) : **92 €**

- Le tarif de location à l'année d'un terrain à côté du camping : **660 €**

- Le tarif des produits publicitaires au logo de la commune:

. Tee-shirt : **15 €**, bandeau : **10 €**, écusson : **4 €**, carte postale : **0,40 €**

Il décide d'augmenter :

- Le tarif de la main d'œuvre communale : **18 €**

- Le tarif pour non réalisation d'aire de stationnement : **800 €**

- Les tarifs de location des gîtes communaux pour la saison 2009/2010:

N° Gîte	Basse et moyenne saison HIVER	Saison HIVER	Week-End HIVER 3 jours + 3 nuits	Basse saison ETE	Saison ETE
194 101	<b>200 €</b>	<b>290 €</b>	<b>105 €</b>	<b>132 €</b>	<b>170 €</b>
194 102	<b>250 €</b>	<b>390 €</b>	<b>125 €</b>	<b>148 €</b>	<b>220 €</b>
194 103	<b>250 €</b>	<b>390 €</b>	<b>125 €</b>	<b>148 €</b>	<b>220 €</b>
194 104	<b>300 €</b>	<b>455 €</b>	<b>135 €</b>	<b>170 €</b>	<b>255 €</b>
194 106	<b>220 €</b>	<b>305 €</b>	<b>105 €</b>	<b>140 €</b>	<b>190 €</b>
194 107	<b>275 €</b>	<b>405 €</b>	<b>125 €</b>	<b>155 €</b>	<b>230 €</b>

- Les tarifs de location suivants sont augmentés de la valeur de l'indice du coût de la construction et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui était refacturée à part aux locataires est intégrée aux loyers:

. Garage des Charmettes : **242 €/ an**

. Appartement de la poste étage : **287 €/ mois**

. Appartement de la maison forestière : **186 €/ mois**

. Appartement de l'école : **166 €/ mois**

. Appartement du presbytère : **92 €/ mois**

- Il fixe les tarifs des nouveaux logements communaux :

. Appartement de la poste RDC : **247 €/ mois**

. Appartement de l'Office de tourisme : **453 €/ mois**

#### • Tarif des secours sur piste

Le conseil établit les tarifs de remboursement des frais de secours sur pistes qui seront affichés en Mairie ainsi que dans les lieux d'accueil du public.

Il renouvelle les conventions avec Maurienne ambulances, Ambulances Roux et Fils ainsi que Vanoise ambulances pour les transports sanitaires vers l'hôpital de St Jean de Maurienne

#### • Taxe de séjour

- Il décide de mettre en place la taxe de séjour ordinaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, fixe la période de perception, les tarifs, les exonérations ainsi que le versement de cette taxe.

#### • Taxi

- Le Maire informe le conseil de la demande de la société de taxi GROS-GRUART de stationner sur la commune. Un avis favorable est émis et une autorisation gratuite de stationnement sur la commune pour une durée d'un an leur est délivrée.

#### • Transports scolaires

Sur la demande de parents d'élèves, le conseil va proposer au SIRS que le car assurant la liaison Orelle -St Michel de Maurienne passe par le Chef Lieu afin d'éviter aux enfants de descendre à Francoz.

#### • Travaux

- Le conseil prend connaissance du courrier de UT de St Jean de Maurienne (ex DDE) qui voudrait mettre fin au contrat de maîtrise d'œuvre signé en 2006 pour la maîtrise d'œuvre de l'extension du lotissement du Crêt du VIè bien que l'opération ne soit pas terminée. En effet, il reste la seconde tranche de l'extension à terminer. Aussi le conseil refuse d'accepter la proposition de l'UT de St Jean de Maurienne et lui demande de respecter les engagements pris en 2006.

- Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise TRUCHET pour le raccordement des réseaux de la Denise à la station d'épuration de Prémont.

- Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec SICA Habitat Rural pour la transformation d'un bâtiment communal en logement à Bonvillard.

- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise BURROT pour la réhabilitation de l'ancienne poste en logement (lot 6).
- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché avec l'entreprise GAZZOLA pour la réhabilitation de l'ancienne poste en logement (lot 2).
- Le Conseil prend connaissance des possibilités de passage des réseaux à Bonvillard, le Maire demande à chacun des membres du conseil de réfléchir à la meilleure solution. Les réponses seront étudiées lors d'un prochain conseil.
  - **Travaux de raccordement des réseaux à la station d'épuration de Prémont**
- Il valide le choix de la commission d'appel d'offres, qui proposait de retenir l'entreprise TRUCHET suite à la consultation lancée sous forme de marché négocié.
  - **Travaux sur la gare d'arrivée de la télécabine**
- Le conseil autorise la STOR à déposer un permis de construire pour réaliser des travaux d'aménagement sous la gare d'arrivée de la télécabine à Plan Bouchet.
  - **Vente du bâtiment commercial à la zone d'accueil**
- Le conseil autorise le Maire à signer le compromis de vente avec la SCI Croix d'Antibes pour une partie du bâtiment Bar-Restaurant à la zone d'accueil. Le montant de cette vente 101 836 € TTC. La seconde partie (le Bar actuel) sera achetée par Valérie PERRET pour un montant de 77 292 €.
  - **Vente du camion RENAULT**
- Le conseil accepte la proposition d'IVECO de racheter le camion 1 500 €
  - **Vente du J5**
- Le conseil accepte la seule proposition reçue suite à l'affichage pour l'acquisition du J5, ce véhicule sera donc vendu 300 € + 60 € (prix du contrôle technique).
  - **Vœu pour le maintien du service chirurgie au centre hospitalier de SAINT JEAN DE MAURIENNE**
- Il soutient l'action menée par la commune de Saint Jean de Maurienne, qui demande le maintien du service chirurgie de son centre hospitalier.